Extrait de la *Revue des questions historiques*, livr. du 1er octobre 1884.

VIGILE ET PÉLAGE

ÉTUDE SUR

L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE ROMAINE

AU MILIEU DU VIe SIÈCLE

par L. DUCHESNE

PARIS
LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR
76, Rue des Saints-Pères, 76.
1884



VIGILE ET PÉLAGE

ÉTUDE SUR L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE ROMAINE

AU MILIEU DU VI[e] SIÈCLE

Extrait de la *Revue des questions historiques*, livr. du 1er octobre 1884.

VIGILE ET PÉLAGE

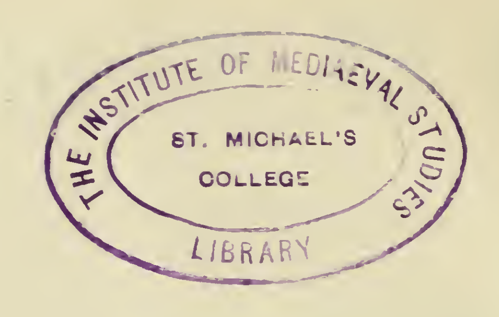
ÉTUDE SUR

L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE ROMAINE

AU MILIEU DU VIe SIÈCLE

par L. DUCHESNE

PARIS
LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR
76, Rue des Saints-Pères, 76.
1884


THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S
COLLEGE
LIBRARY

VIGILE ET PÉLAGE

ÉTUDE SUR L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE ROMAINE AU MILIEU DU VIe SIÈCLE.

I

LES DÉBUTS DU PAPE VIGILE.

J'ai expliqué ailleurs [1] les vicissitudes que traversa l'église romaine au temps du roi Athalaric (526-534) et les débats auxquels donnèrent lieu les élections pontificales de cette période. Le pape Boniface II, élevé au siège apostolique par la volonté de son prédécesseur beaucoup plus que par les suffrages du clergé romain, ne dut son maintien qu'à une circonstance imprévue. Si Dioscore, son compétiteur, avait vécu, c'est probablement lui qui figurerait maintenant au rang des papes légitimes et le nom de Boniface lui-même ne se trouverait que parmi ceux des antipapes. En ce temps-là les esprits étaient fort partagés dans la vieille métropole du monde romain. Le joug des monarques ostrogoths, que l'on subissait officiellement, pesait bien lourd sur les grandes familles aristocratiques, blessées cruellement naguère par le double meurtre de Symmaque et de Boèce ; le clergé, lui aussi, se souvenait de la mort du pape Jean, dans une prison de Ravenne, après une ambassade humiliante à Constantinople. Une opposition se formait, mal comprimée par la main du jeune successeur de Théodoric et de la régente Amalasonthe. Cependant les Goths étaient toujours les maîtres et c'est avec eux que devaient compter les ambitieux pressés de parvenir.

[1] *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, t. III, p. 240, mai 1883.

Au nombre de ceux-ci figurait le diacre Vigile. Ce n'était pas le premier venu. Issu d'une vieille famille sénatoriale, fils d'un consul, Vigile avait fait sa carrière dans le clergé, tandis qu'un de ses frères, Reparatus, suivait la voie des honneurs laïques. Le pape Boniface II ayant été désigné par son prédécesseur Félix IV, Vigile eut l'idée de se faire adopter par lui pour son successeur. C'eût été un beau succès pour Boniface, dont les débuts eussent été ainsi légitimés *a posteriori*. Malgré ce qu'elle pouvait avoir d'extraordinaire et de contraire aux règles canoniques, l'adoption se fit, et même avec une certaine solennité. Mais, comme Boniface ne se pressa pas de mourir, on eut le temps de réfléchir, et l'on parvint à le faire revenir sur sa décision ; de sorte que, quand sa succession s'ouvrit, le 17 octobre 532, Vigile, déchu de ses espérances, revenu à la condition d'un diacre ordinaire, et cela sur le désir hautement exprimé du clergé romain, se trouva dans une mauvaise position pour faire valoir sa candidature.

Ce n'était pas une raison pour désespérer. On ne sait au juste s'il se mit sur les rangs dans l'élection qui suivit la mort de Boniface et qui fut très agitée. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas lui qui fut alors porté au siège apostolique. L'installation de Jean II (2 janvier 533) vint reculer encore le terme de ses désirs ambitieux.

Cependant la situation politique changeait à vue d'œil. Un homme avisé ne pouvait manquer de s'apercevoir que le vent ne soufflerait pas longtemps du côté de Ravenne et des Goths. Au mois de septembre 533, Bélisaire débarquait en Afrique et se rendait maître de Carthage. C'en était fait du royaume vandale. L'année suivante, pendant que le patrice complétait ses succès et s'affermissait dans sa conquête, Athalaric mourait, usé avant l'âge par la débauche, et sa mère, la régente Amalasonthe, offrait, avec sa main, la couronne des Amales à un prince indigne de la porter, mais surtout incapable de la défendre. Théodat, le nouveau roi, n'eut rien de plus pressé que de fournir à Justinien un prétexte d'intervenir dans les affaires des Goths et de l'Italie. Pour venger l'assassinat d'Amalasonthe, les armées impériales s'emparèrent de Salone et Bélisaire débarqua en Sicile. Théodat n'avait de vaillance que pour le crime ; il se douta que sa main n'était pas de force à soulever l'épée de Théodoric ; on le vit s'engager dans une piteuse campagne diplomatique, appuyé

sur des considérations de philosophie platonicienne. Décidément les jours du royaume des Goths étaient comptés.

Vigile s'en aperçut de bonne heure et se fit nommer apocrisiaire (nonce) à Constantinople. Là était désormais la source des faveurs ; il importait de reconnaître le terrain, d'effacer les mauvaises impressions des années précédentes et de se transformer en personnage agréable. On ne sait au juste quand il fut envoyé à la cour impériale. Ce qui est sûr c'est qu'il s'y trouvait quand le pape Agapit, successeur de Jean II, y vint lui-même, envoyé en ambassade par le ridicule Théodat. Agapit était un honnête homme, aussi éclairé que pieux [1], issu d'une ancienne famille romaine dont les membres se partageaient entre ce qui restait des honneurs officiels et les plus hautes fonctions de l'Église. Son père, prêtre titulaire de l'église des SS. Jean et Paul, avait péri, au temps du pape Symmaque, dans une des émeutes soulevées par les partisans de l'antipape Laurent [2]. Ami de l'illustre Cassiodore, il avait formé avec lui le projet d'une haute école de science théologique, dont les maîtres auraient enseigné l'Écriture Sainte et les œuvres des Pères ; une riche bibliothèque avait été déjà réunie à cet effet. Elle passa plus tard, au moins en partie, aux mains d'un autre pape illustre, saint Grégoire le Grand, qui appartenait à la même famille qu'Agapit [3].

Il eût été à désirer qu'un tel pontife fût demeuré à la tête de l'église romaine au milieu des crises qui s'approchaient. Dieu ne le voulut pas. Agapit mourut à Constantinople, le 22 avril 536. Bien que sa mission diplomatique eût échoué, il avait fait hautement respecter en sa personne le rang et l'autorité du pontife romain. Un évêque de foi suspecte, Anthime, déjà pourvu du siège de Trébizonde, était parvenu, en dépit des canons et grâce à la faveur de l'impératrice Théodora, à se faire nommer patriarche de Constantinople. Agapit le déposa, aux applaudissements de tous les orthodoxes de l'empire grec, et, avec le consentement de l'empereur lui-même, il sacra son successeur, le prêtre Ménas.

C'était un beau succès pour le siège apostolique, et en même temps la révélation d'une grande force d'âme jointe à un crédit

[1] « In regulis ecclesiasticis apprime eruditus. » (Liberatus, *Brev.*, c. 21).
[2] *Liber pontificalis*, n. 78 et 94 (Bianchini).
[3] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 16 et 28.

assuré. Mais Agapit ne survécut que peu de jours à son triomphe et l'on ne tarda pas à se demander s'il serait durable. Un patriarche ne tombe pas tout seul. Dans l'espèce, Anthime était l'espoir de l'immense parti monophysite. Celui-ci, appuyé sur de fortes majorités en Égypte et en Syrie, disposant d'hommes de talent, comme l'ex-patriarche Sévère, soutenu par des hordes de moines fanatiques et indomptables, n'avait pas perdu l'espoir de prendre la direction de l'église byzantine. Depuis l'avènement de Justin Ier et surtout depuis que Justinien avait mis à poursuivre l'unité de l'Église sa ténacité puissante et dure, il avait fallu reculer. Mais on attendait beaucoup de Théodora et de son empire sur la volonté de son mari. Avec son aide on était parvenu à installer un prélat dévoué sur le siège du premier patriarche, du pape de l'église grecque. Il était dur de se voir arrêter alors qu'on croyait avoir tout gagné. La mort soudaine du pape Agapit vint raviver ces espérances presque aussitôt après qu'elles eurent été déconcertées. Sans doute, le successeur d'Anthime s'empressa de poursuivre l'exécution de la sentence du pape : dans un concile tenu au mois de mai 536, quelques jours après la mort d'Agapit, il fit pleuvoir les condamnations ecclésiastiques sur Anthime, Sévère et autres chefs monophysites. Toute la suite du pape fut convoquée à cette réunion solennelle et entourée des plus grands honneurs : évêques italiens, diacres de Rome, notaires pontificaux, firent très bonne figure au concile de Ménas. Mais ce tribunal fut obligé de procéder par contumace ; on eut beau sommer et chercher les accusés, ils s'abstinrent de paraître.

C'est qu'ils faisaient, de leur côté, leur affaire. Pendant que le patriarche orthodoxe trônait à Sainte-Sophie, entouré de l'épiscopat de cour, toujours largement représenté à Constantinople, et des compagnons du pape défunt, les Acéphales cherchaient à se procurer un pape vivant qui pût leur aider, d'une façon plus ou moins directe, à rétablir leur situation. Théodora, leur alliée ordinaire, ne pouvait manquer de leur aider à tirer parti de cette occasion inespérée.

Les diacres romains Théophane et Pélage étaient demeurés à Constantinople et prenaient part au concile ; mais l'apocrisiaire Vigile se hâtait de rentrer à Rome. Peut-être avait-il réclamé la mission ostensible de ramener à son église la dépouille mortelle d'Agapit. En tout cas, il en avait une autre, secrète et profitable.

Depuis longtemps déjà, il était le favori de Théodora. Un mari, même empereur, ne peut pas tout refuser à la fois. L'impératrice avait été assez habile pour s'exécuter de bonne grâce en face des exigences du pape Agapit ; maintenant son tour était venu : on devait reconnaître sa complaisance en la laissant s'ingérer dans la nomination du nouveau pape. Qui sait d'ailleurs si Vigile, habile à manœuvrer entre des courants divers, n'avait pas réussi à mettre dans son jeu toutes les faveurs impériales, celles de l'empereur aussi bien que celles de l'impératrice ? Ce qui est sûr c'est qu'il débarqua en Italie avec des lettres pour Bélisaire et sa femme Antonine, et que ces lettres étaient telles qu'elles ne souffraient pas d'objection. C'est Vigile qui devait être le successeur d'Agapit.

A quelles conditions précises cette intervention avait-elle été achetée ? Pour qui a étudié le caractère de Vigile, pour qui tient compte de sa conduite avant et après son élévation au pontificat, aucune stipulation ne saurait être écartée par la question préalable. Vigile était capable de tout promettre, ou du moins de tout laisser espérer. Dans la circonstance, ayant affaire à deux maîtres dont les exigences étaient au moins différentes, il n'avait aucune raison de se montrer difficile, bien sûr que, quand il faudrait en venir à l'exécution, il serait toujours en droit d'attendre que l'empereur et l'impératrice se fussent mis d'accord pour formuler leurs réclamations.

Plus tard, quand il se fut formé contre lui un parti bien organisé, peu scrupuleux lui aussi dans le choix des moyens et fécond en œuvres de plume, on vit circuler une lettre[1] adressée aux trois grands chefs du monophysisme, Théodose, Anthime et Sévère, où le nouveau pape leur manifestait son entière conformité de vues avec eux, et condamnait les principaux articles du dogme orthodoxe. Mais l'historien impartial, qui a le droit de se défier des formules officielles et de les lire entre les lignes, a aussi le devoir de ne pas se montrer crédule à l'égard des documents secrets, facilement apocryphes, auxquels on a souvent recours, entre gens de parti, quand les controverses sont excitées un peu vivement.

Du reste, que Vigile ait ou n'ait pas écrit la lettre qu'on lui

[1] Liberatus, *Brev.*, 22 ; Victor Tunun. *Chron. ad ann.* 543. — Il est aussi question de grosses sommes d'argent.

imputa quelques années plus tard, il est sûr que les circonstances de son élévation au pontificat ne pouvaient manquer de le faire passer pour l'âme damnée de Théodora et l'instrument docile du parti monophysite.

Cette élévation, en effet, souffrit certaines difficultés. Quelque diligence que le candidat impérial eût faite, il n'avait pu arriver à Rome avant la nouvelle de la mort du pape. Théodat, par instinct, avait senti qu'il n'avait pas un moment à perdre. Naples était tombée entre les mains de Bélisaire, mais Rome était encore en son pouvoir. Il s'empressa de faire nommer le sous-diacre Silvère, personnage encore peu avancé dans la hiérarchie, mais qu'il supposait dévoué à ses intérêts.

Silvère était fils du pape Hormisdas [1], dont les grandes actions et les mérites devaient avoir laissé une vive empreinte dans le souvenir de la population romaine [2]. Le clergé, cependant, goûta fort peu cette ingérence d'un pouvoir déjà déconsidéré ; les prêtres refusèrent leur signature au décret d'élection que l'on avait rédigé suivant les formes ordinaires. Théodat passa par dessus cette opposition ; il trouva assez de monde, clérical et laïque, pour acclamer le candidat de son choix, et d'évêques pour lui conférer l'ordination. Silvère fut installé, mis en possession du Latran et des églises de Rome. On entreprit alors les dissidents : bon gré, malgré, tout le monde signa [3], les uns pour éviter un schisme, les autres par peur, quelques-uns peut-être parce que le nouveau pape sut se faire pardonner l'irrégularité de son élection. Toujours est-il que, quand Théodat fut renversé par les Goths indignés, quand Vitigès, le vaillant chef qu'ils acclamèrent pour les conduire contre les Byzantins, se fut décidé, pour des raisons stratégiques, à laisser Rome en proie à Bélisaire, il y avait, depuis plusieurs mois, un pape élu, consacré, installé, et même accepté par l'ensemble de la population.

Grand contre-temps pour Vigile, qui parut à Rome, sans doute à la suite de Bélisaire, en décembre 536, mais n'y entra que simple diacre, alors qu'il avait eu l'espoir d'y entrer pape. Sa déception, pourtant, ne fut pas longue.

[1] *Liber pontificalis*, *n*. 97.

[2] M. de Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 130, a retrouvé dernièrement l'épitaphe d'Hormisdas, composée par Silvère lui-même ; l'histoire de son pontificat y est esquissée en traits rapides et expressifs.

[3] *L. p.*, l. c.

Pendant que le héros grec préparait les vieilles murailles de Rome à recevoir le choc de l'armée de Vitigès, pendant qu'il repoussait avec une bravoure intelligente les premières attaques des assiégeants, un complot s'ourdissait contre Silvère. Ce serait une naïveté que de croire que la main de Vigile n'y était pour rien. On ne tarda pas à raconter qu'il employa, pour triompher des scrupules de Bélisaire, des arguments auxquels les vertus grecques, depuis les temps les plus lointains, n'avaient pas coutume de résister.

Le patrice ne s'était pas installé au Palatin. Il résidait sur le Pincius, à proximité du principal point d'attaque, les entreprises de Vitigès étant généralement dirigées du côté de la voie Salaria [1]. Silvère résidait à l'autre bout de la ville, dans son palais de Latran, tout près de la porte Asinaria. On l'accusa d'avoir voulu livrer cette porte aux assiégeants. A cet effet, d'habiles faussaires fabriquèrent une lettre qu'il était censé avoir écrite au roi des Goths, puis on intercepta ce document supposé et dès lors on eut en main une pièce à conviction contre le malheureux pape. Il semble que Bélisaire ait hésité à tremper dans cette intrigue et qu'il ait même suggéré à Silvère un moyen de s'en tirer, en faisant lui-même à l'impératrice les concessions que celle-ci attendait de Vigile [2]. C'eût été en effet une manœuvre habile et qui eût déconcerté, au moins pour le moment, les menées de l'ambitieux diacre. Mais pour se prêter aux désirs de Théodora, il eût fallu étouffer la voix de sa conscience. C'est à quoi Silvère ne se résolut point. Il se souvint qu'il était le gardien de l'orthodoxie, et il trouva sans doute, dans le souvenir de son illustre père, un encouragement à maintenir fermement la foi traditionnelle contre les machinations théologiques des Grecs. Bien convaincu qu'en refusant il courait au devant du danger, il refusa énergiquement. Toutefois, pour démentir les bruits de trahison qui commençaient à circuler, il se retira sur l'Aventin, auprès de l'église Sainte-Sabine, c'est-à-dire en un lieu où il ne pouvait évidemment rien entreprendre contre la porte Asinaria.

C'est là qu'on l'envoya chercher pour comparaître devant le

[1] Sur la déposition de Silvère, voir le *L. p.*, n.100 ; Liberatus, *Brev.*, 22 ; Procope, *Bell. Goth.*, I, 25.

[2] C'est ce que rapportent, indépendamment l'un de l'autre, Liberatus et le biographe de Silvère dans le *L. p.*

représentant de l'empereur. Malgré les craintes de son entourage, qui l'exhortait, non sans raison, à ne pas se fier aux serments des Grecs, il se rendit au Pincius. A cette première entrevue, aucune violence ne fut tentée. Bélisaire hésitait, au moment de commettre une iniquité si flagrante. Peu de jours après, mandé de nouveau, Silvère descendit les pentes de l'Aventin, agité par de sinistres pressentiments et recommandant sa cause à Dieu. Sa suite était nombreuse : Vigile, entre autres, l'accompagnait. Le cortège pénétra dans la *domus Pinciana*, habitée jadis par l'illustre famille des Anicii Probi. La salle principale était, suivant l'usage, divisée en plusieurs compartiments par de grandes tentures. Les gens de Bélisaire retinrent les clercs romains au premier et au second compartiment, et ne laissèrent personne pénétrer jusqu'au fond du palais, si ce n'est Silvère et Vigile.

Que se passa-t-il entre le pape et le général byzantin ? On l'ignore. Ce qui est certain c'est que deux sous-diacres, Jean et Xystus, qui étaient du complot, furent bientôt mandés à l'intérieur. Ils savaient sans doute ce qu'ils avaient à faire. Jean s'approcha du pape, lui enleva son pallium, et, l'entraînant à l'écart, il lui jeta sur les épaules un habit de moine. Xystus se chargea d'annoncer l'événement aux clercs restés dans l'antichambre : « Le seigneur pape, leur dit-il, est déposé et fait moine. » Épouvantés, les clercs s'enfuirent et se dispersèrent.

On était au milieu du mois de mars. Peu de jours après, Bélisaire convoqua le clergé et lui enjoignit de procéder à une nouvelle élection. Quelques-uns résistèrent ou firent des objections : mais le plus grand nombre céda. Le 29 mars 537, Vigile fut ordonné pape [1].

Les ambitieux ne sont pas toujours des incapables. Ils deviennent même honnêtes, une fois qu'ils n'ont plus d'intérêt à ne pas l'être. Tel, qui a rampé très bas pour parvenir, se redresse aussitôt arrivé, parle fièrement de sa conscience et fait sentir à ses patrons étonnés qu'ils doivent compter avec lui. Cela s'est vu avant le sixième siècle et même après. Vigile était à peine

[1] Certains historiens distinguent ici entre une première période où Vigile aurait été antipape et une seconde où il fut pape légitime ; celle-ci commencerait à la mort de Silvère. Les documents contemporains n'indiquent pas que cette distinction ait été faite alors. Sur la date initiale du pontificat de Vigile, voir de Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 482. Une inscription romaine du mois de juin 537 nomme Vigile *beatissimus papa* (l. c.).

installé sur le siège de saint Pierre qu'il cherchait déjà à louvoyer et à différer l'accomplissement de ses promesses. Les prétextes ne manquaient point. A Rome, le peuple avait pu être impressionné par les bruits qui couraient sur Silvère et ses relations avec les Goths. Rassuré de ce côté par l'élection d'un pape notoirement dévoué au nouveau régime[1], il n'était nullement disposé à soutenir ou même à supporter un changement de direction dans les affaires spirituelles de la chrétienté. Depuis cent ans bientôt, les Romains étaient habitués à voir le pape combattre pour maintenir contre toutes les intrigues orientales les décisions du concile de Chalcédoine et la tradition de saint Léon. L'attitude des autres églises d'Occident n'était pas différente. En Afrique, bien qu'on n'y eût pris qu'une part indirecte aux controverses sur l'Incarnation, dans la Haute-Italie, en Gaule, en Espagne, l'œuvre de Chalcédoine était considérée comme sacrée et l'on eût protesté sévèrement contre toute tentative de la remettre en question. Vigile pouvait donc alléguer la nécessité d'attendre, de ne pas soulever une opposition redoutable en brusquant les choses. Espérons aussi qu'il eut le courage de faire valoir, à côté de l'opinion des autres, ses véritables convictions personnelles, retrempées au tombeau de l'apôtre Pierre, dont, quoique indigne, il se trouvait être le successeur[2].

Du reste la situation de l'Italie et de Rome en particulier était et demeura assez critique pour qu'on excusât le pape de songer à ses propres ouailles avant d'aller ranimer en Orient des querelles de parti. Enfin, Justinien, moins pressé que Théodora de rendre la faveur impériale aux monophysites, ne pouvait qu'encourager une politique de paix et de conciliation. L'apocrisiaire Pélage, rallié de bonne heure au nouveau pape et très bien vu à la cour, s'employait de son côté dans le même sens.

En somme, la paix religieuse fut maintenue. En dépit des intrigues de l'impératrice et du parti monophysite, l'église romaine n'eut point à payer, par un désastre spirituel, les frais

[1] Le frère de Vigile, Reparatus, sénateur romain, avait été emmené comme otage, à Ravenne, par Vitigès, avec un grand nombre de ses collègues. Peu après l'élection de Vigile, Vitigès envoya de son camp l'ordre de massacrer ces malheureux. Mais Reparatus parvint à s'échapper, lui second, et se réfugia en Ligurie (Procope, *Bell. Goth.*, I, 11, 26).

[2] « Etsi indignus, vicarius sum b. Petri apostoli, quomodo fuerunt antecessores mei sanctissimus Agapitus et Silverius. » *L. p.*, n. 103.

de l'ambition de Vigile. Celui-ci parvint même à manœuvrer si bien, qu'il put, sans se brouiller avec Théodora, envoyer à Justinien et au patriarche Ménas des lettres d'une orthodoxie absolue, où il adhérait à toutes les condamnations prononcées contre les adversaires du concile de Chalcédoine [1].

Le siège de Rome ayant été levé au printemps de l'année 538, Vigile put reprendre aisément les relations épistolaires du siège apostolique avec les églises d'Occident. Nous le voyons en correspondance avec les évêques d'Arles Césaire et Auxanius, avec les rois francs Théodebert et Childebert, avec le métropolitain de Braga, Profuturus. A Rome, il déploya un grand zèle à réparer les maux de la guerre. Tout autour de la ville, et notamment du côté du nord et de l'est, les sanctuaires des martyrs et les cimetières attenants avaient été odieusement ravagés. Vigile s'empressa de faire réparer ces lieux de culte, fort populaires, pour lesquels le pape Damase avait montré jadis tant de sollicitude. Plusieurs inscriptions témoignent encore de ce soin pieux [2]. De son côté, Bélisaire avait voulu consacrer le triomphe de ses armes par des fondations charitables et des dons faits aux églises. Il fit construire un hospice dans la *via Lata*, et dédia, dans la basilique de Saint-Pierre, deux candélabres d'or et une grande croix du même métal, ornée de pierres précieuses et portant l'énumération de ses victoires [3]. Les Romains, respirant après un long siège, eurent bientôt, si l'on en croit certains récits, le spec-

[1] Jaffé, 910, 911, Migne, *P. L.*, t. LXIX, p. 21, 25. Le cardinal Pitra a publié dans le *Spicilegium Solesmense*, t. IV, p. XII, une profession de foi dont l'auteur n'est pas indiqué dans le manuscrit d'où elle a été tirée. L'éditeur a cru pouvoir l'attribuer au pape Vigile. A mon avis, il faut d'abord en supprimer le dernier alinéa, *Secundum igitur — nihil esse potest*, dissertation théologique d'un tout autre style que ce qui précède ; la profession de foi se termine tout naturellement par la phrase *Quicumque autem aliud senserit, crediderit, prædicaverit, hunc anathematizat sancta et universalis Ecclesia Dei*. Cette suppression faite, tout le reste, y compris la phrase que je viens de citer, se retrouve dans les lettres du pape Pélage Ier : le commencement, dans sa profession de foi envoyée à Childebert (Migne, *t. c.*, p. 407) ; la fin, dans sa profession de foi *ad universum populum Dei* (*ibid.*, p. 399). Ce n'est pas, du reste, un compilateur maladroit qui a rapproché ces deux morceaux ; ils se complètent et se supposent l'un l'autre. Le manuscrit du cardinal Pitra nous présente donc la *fides* de Pélage dans son état primitif et intégral, alors que les deux lettres citées n'en avaient conservé qu'une partie chacune.

[2] De Rossi, *Bull.*, 1880, p. 40; 1881, p. 41, etc.

[3] *Lib. pont.*, n° 102.

tacle agréable d'une sorte de triomphe. Après la capitulation de Ravenne, Bélisaire leur amena le roi Vitigès, prisonnier, avec toute sa famille. Il fut reçu par le pape dans la basilique de Jules et on lui jura solennellement qu'il serait conduit sain et sauf à Constantinople [1].

La Muse elle-même sembla vouloir jeter un certain lustre sur ce pontificat si tristement inauguré. C'était, il est vrai, une pauvre Muse, et l'on peut croire que Virgile ne tressaillit point dans sa tombe quand, le 6 avril 544, le sous-diacre Arator offrit au pape, dans le *presbyterium* de Saint-Pierre, sa traduction des Actes des apôtres en distiques latins. En ces tristes temps, l'œuvre parut merveilleuse. L'auteur, du reste, n'était pas un clerc ordinaire ; issu d'une famille noble de Ligurie, il avait parcouru la carrière des honneurs sous le règne de Théodoric et obtenu le titre de *comes domesticorum*. Comme l'illustre Cassiodore, mais avec moins de grandeur, il achevait dans l'église une carrière commencée sur un autre théâtre. Son poème, qui n'est pas plus mauvais que ceux des autres versificateurs du sixième siècle [2], fut lu, par l'auteur lui-même et en grand appareil, dans la basilique de Saint-Pierre-ès-liens, sur l'Esquilin. Ce qui restait de Romains lettrés se firent fête de l'applaudir Quelques vieux consulaires, de ceux qui corrigeaient les manuscrits d'Horace et de Tite-Live, se souvinrent peut-être du temple d'Apollon sur le Palatin et de ses bibliothèques où, au temps d'Auguste, poètes et orateurs déclamaient leurs œuvres devant une académie de beaux esprits.

C'étaient là les travaux de la paix. Les ombres antiques y souriaient peut-être ; mais ce sourire, le pape Vigile n'avait guère le loisir de s'y complaire : d'autres ombres se dressaient devant lui, tristes et menaçantes.

Le malheureux Silvère, traîné d'exil en exil, accablé d'humiliations et d'angoisses, était mort dans une île solitaire de la mer tyrrhénienne [3]. Bélisaire l'avait d'abord envoyé jusqu'en Lycie,

[1] Le *Liber pontificalis* (l. c.) est le seul document où il soit question du passage de Vitigès à Rome. Procope n'en disant rien, cela paraît assez douteux, car la vie de Vigile, dans le *L. p.*, n'est pas un document très sûr. Cependant, comme il s'agit d'un fait romain, je n'ai pas cru devoir mépriser ce vestige d'une tradition locale. Bélisaire a pu s'embarquer à Porto, au lieu de partir directement de Ravenne pour Constantinople.

[2] Migne, *Patr. lat.*, t. LXVIII.

[3] Sur la fin du pape Silvère, voir le *Lib. pont.*, n. 101, 106 ; Liberatus, c. 22 ; Procope, *Hist. arcana*, 1.

dans la ville de Patare. Mais l'évêque de cette ville, effrayé d'avoir un tel exilé à surveiller, était venu trouver l'empereur et remplir le palais de ses protestations. Il avait bien fallu l'écouter et promettre de faire à Silvère un procès régulier. On l'avait donc renvoyé en Italie, malgré l'opposition de l'apocrisiaire Pélage, qui, dans toute cette affaire, se montrait fort devoué à Vigile. Grande fut la terreur de celui-ci, quand il sut que sa victime était en train de revenir et que la lumière allait être appelée sur ses intrigues. Il fit si bien pourtant que Bélisaire, circonvenu par sa femme Antonine [1], le laissa s'assurer de la personne de son prédécesseur; le pauvre exilé, remis aux mains des affidés de Vigile, fut transporté dans l'île de Palmaria, en vue du cap Circé. Il y goûta quelque temps « au pain de la tribulation et à l'eau de l'angoisse, » et finit par mourir, de faim disent les uns, d'épuisement disent les autres, léguant à l'auteur de sa disgrâce un ample héritage de remords.

Ce n'était pas, paraît-il [2], la seule victime de Vigile. On lui imputait le meurtre d'un de ses notaires, tué d'un soufflet. L'exploit était renouvelé de Tibère, qui tuait, dit-on, un homme d'une chiquenaude; Vigile, en effet, était un homme d'une grande vigueur corporelle. On racontait aussi qu'un jeune homme, Astérius, à qui il avait accordé la main de sa nièce, ayant eu un jour le malheur de lui déplaire, il l'avait fait saisir et battre de verges jusqu'à ce qu'il en mourût. Ces derniers faits ne nous sont connus que par le *Liber pontificalis*, qui, dans la notice de Vigile, est loin d'être un modèle d'exactitude. Il y a lieu cependant de reconnaître ici l'écho des bruits qui, vrais ou faux, couraient à Rome sur le pape Vigile, compromettaient sa réputation et mettaient en question sa popularité.

Et pourtant les circonstances eussent exigé un pape vraiment populaire, et populaire pour le bon motif, un Léon, un Grégoire. Le siège de 537, la guerre de Vitigès, n'étaient que jeux auprès des catastrophes qui s'approchaient. Les débris de la nation des Goths s'étaient rapprochés et groupés autour d'un héros; la lutte recommençait dans toute l'Italie. Ce devait être la dernière: mais

[1] Procope (l. c.) a l'air de tout mettre sur le compte d'Antonine; mais les documents ecclésiastiques déjà cités s'accordent à accuser Vigile. Remarquer que les deux passages du *Liber pontificalis* donnent deux témoignages distincts, tous deux romains.

[2] *Liber pontif.*, n. 103, 106.

comme le succès allait être disputé! Totila tenait la campagne; Florence, Naples, Tibur étaient tombées entre ses mains; Rome elle-même se voyait, sinon investie, au moins serrée de très près. Au fléau de la guerre se joignait celui de la famine et aussi celui de la peste, né sur les champs de bataille des dernières années. Le séjour de la vieille métropole devenait dur pour qui n'avait pas l'âme bien trempée. Vigile, quelques preuves de ténacité et même d'énergie qu'il ait données en certaines rencontres, ne pouvait se croire un héros. Les plaintes de la population montaient vers lui, chaque jour plus amères et plus retentissantes. D'autre part, son apocrisiaire Pélage, qui venait d'arriver de la ville impériale, avait, par son zèle imprudent, allumé en Orient un nouveau conflit théologique où l'empereur se trouvait avoir besoin du pape.

II

LA NONCIATURE DE PÉLAGE.

Le 22 novembre 545 il y eut grande rumeur autour de la basilique de Sainte-Cécile, au Transtévère. C'était le jour anniversaire de la dédicace de cette église: on y célébrait la station solennelle; le pape, assisté de tout le haut clergé, officiait en personne. La cérémonie n'était pas encore terminée, lorsque tout le quartier se remplit de soldats; des postes furent placés aux issues; un fonctionnaire impérial, à qui cette troupe obéissait, traversa l'atrium, entra dans la basilique, et, fendant la foule émue, présenta au pape des ordres qui l'appelaient à Constantinople sans le moindre retard. Vigile parut surpris; il se disposait à protester, mais on ne le laissa pas faire. Avant que l'assistance eût le temps de se reconnaître, il prenait sous bonne escorte le chemin du Tibre, peu éloigné de là. Un navire attendait: on l'y fit monter et quelques personnes avec lui. Pendant ce temps la foule grossissait sur la rive. Les fidèles, atterés, étaient sortis de l'église à la suite du pontife, poussant des gémissements et réclamant qu'au moins il leur donnât la bénédiction par laquelle se terminait ordinairement la liturgie [1]. Vigile se retourna vers

[1] L'oraison *ad complendum*, appelée maintenant *Post-communion*.

eux et, du pont du navire, il récita sur l'assistance éperdue la prière qu'il était accoutumé à prononcer plus tranquillement du haut de la chaire épiscopale. Cependant le secrétaire impérial pressait les marins, et ceux-ci poussaient vivement l'appareillage. Le navire finit par se mettre en mouvement. Ce fut alors un autre concert, car le pape n'avait pas toutes les sympathies, et l'odieuse foule qui « hait les condamnés » avait jugé son heure venue. Des malédictions, des cris de mort se mêlaient au bruit des rames ; une grêle de projectiles, pierres, bâtons, pièces de vaisselle, s'abattait sur le navire. Enfin celui-ci, poussé par le courant et par les avirons de la chiourme, se trouva hors de la portée de ces forcenés ; les cris de peste et de famine se perdirent dans le lointain ; le pape acheva tranquillement sa route jusqu'à Porto, où on lui fit prendre la mer à destination de Syracuse.

C'est la vie de Vigile, dans le *Liber pontificalis*, qui nous a conservé ces détails sur son départ de Rome. Cette biographie n'est pas, je l'ai déjà dit, toujours exacte : mais il s'agit ici d'un fait qui eut Rome pour théâtre et une grande foule pour témoin. On peut croire que l'extérieur en a été fortement saisi par les imaginations contemporaines et assez bien conservé par la tradition, qui d'ailleurs se fixa d'assez bonne heure, la vie de Vigile paraissant avoir été rédigée tout au plus une cinquantaine d'années après sa mort. Mais ce qui était plus difficile à distinguer et ce que le biographe ne semble pas avoir bien vu, ce sont les dessous des événements, les ressorts cachés de ce coup de théâtre politico-religieux. Il attribue tout à Théodora, ardente à venger la querelle d'Anthime, son patriarche préféré, et à exiger de Vigile l'accomplissement de ses promesses. C'est la façon dont le populaire romain comprenait la politique impériale et ses tentatives incessantes de conciliation avec les monophysites d'Orient. En réalité, il s'agissait, au moins officiellement, de tout autre chose. Justinien désirait avoir le pape sous sa main, pour s'en faire appuyer dans la campagne qu'il venait d'engager à propos des trois chapitres. Vigile lui-même, quoique peu désireux de s'engager dans ce guêpier théologique, devait se sentir mal à l'aise dans une ville où il n'était qu'à moitié aimé, où bien des gens lui reprochaient d'être un intrus et un parricide. Totila poussait le siège de Rome avec une patience savante et obstinée ; les armes byzantines avaient partout le dessous en Italie. Une fois le régime goth rétabli à Rome, le vainqueur

n'aurait-il point de comptes à régler avec le pape de Justinien ? Je serais donc disposé à croire que Vigile ne fit qu'une résistance de forme, qu'il se laissa enlever sans trop de déplaisir, et même que la scène de Sainte-Cécile pourrait bien avoir été concertée avec lui, afin de sauver les apparences et de lui épargner l'ennui de passer pour un fuyard et un déserteur.

Arrivé à Syracuse, il s'empressa d'organiser un convoi de vivres [1] pour ravitailler sa ville épiscopale, coupée de toutes les routes de terre, et dont les approches, par la voie du Tibre, commençaient à être surveillées de très près. L'église romaine possédait en Sicile un « patrimoine » considérable, d'où le pape tira aisément une grande quantité de blé. La flottille, chargée de ce convoi, parut, au commencement du printemps de l'année 546, en vue de la forteresse de Porto, encore occupée par un détachement byzantin. Malheureusement Totila avait un camp aux environs, d'où l'on aperçut aussi les navires siciliens. Une embuscade fut dressée et le convoi tomba tout entier aux mains des assiégeants. Parmi les gens d'église qui l'accompagnaient, se trouvait un prêtre romain, Ampliatus, *vice-dominus* du pape, qui avait commission de prendre le gouvernement du palais épiscopal, et l'évêque de Sainte Rufine, Valentin, chargé de remplacer le pape en son absence, dans la direction des affaires spirituelles. Ce prélat, conduit devant le roi des Goths, fut soumis à un interrogatoire, et Totila, jugeant qu'il ne répondait pas avec sincérité, lui fit couper les deux mains.

Ainsi échouèrent les efforts du pape pour venir en aide à ses concitoyens affamés. Quant au gouvernement spirituel de l'église romaine et à la direction morale de la population assiégée, il était déjà ou du moins il ne tarda pas à passer entre les mains du diacre Pélage, revenu de sa nonciature à Constantinople. Nous verrons bientôt que Pélage se tira avec le plus grand honneur de cette situation difficile. Pour le moment il faut abandonner Rome, revenir à Constantinople et reprendre la suite des événements depuis la mort du pape Agapit.

Les diacres Théophane et Pélage étaient au nombre des clercs romains qui avaient suivi Agapit à Constantinople en 536. Après la mort du pape, ils assistèrent au concile de Ménas et en signèrent les documents. A ce moment Vigile était déjà parti pour

[1] Sur cet incident, voir le *Lib. pont.*, n. 105 ; Procope, *Bell. Goth.*, III, 15.

Rome. Il est probable qu'il s'entendit avant son départ avec Pélage et qu'il lui fit accepter la place d'apocrisiaire. Toujours est-il que nous le trouvons très peu de temps après dans l'exercice de ces fonctions.

C'est au concile de 536 que Pélage est mentionné pour la première fois. Comme Vigile, il sortait des rangs les plus élevés de la société romaine. Son père, un certain Jean, avait rempli autrefois les fonctions de vicaire et gouverné un des deux diocèses administratifs de l'Italie. Lui même était un homme de trempe romaine, énergique, entreprenant, inflexible en temps ordinaire, capable cependant de ne pas se buter inutilement contre la nécessité. Il s'attacha à la fortune du pape Vigile, et lui rendit de grands services, sans éprouver beaucoup d'estime pour ce personnage, auquel il était, à tous égards, bien supérieur. Mais Vigile était le pape et un pape ami de l'empereur. Or, l'union de ces deux puissances représentait, aux yeux de Pélage, une condition essentielle de grandeur et de force pour l'une et pour l'autre. Non seulement son zèle pour l'église romaine et son attachement à l'empire se conciliaient très bien, mais ils se supposaient et s'appelaient mutuellement. Vigile en fit son conseiller, son confident, son remplaçant. Sauf pendant les derniers mois, Pélage fut constamment en faveur auprès de lui ; dans certains cas, il se montra au moins aussi pape que le pape lui-même. Son intelligence, sa fermeté, son audace, donnèrent quelque consistance à un pontificat fort décousu ; c'est grâce à lui surtout que l'église romaine parvint à faire en somme une figure honorable dans les circonstances troublées que traversaient alors l'Italie et l'Orient. Après la mort de Vigile, le pallium épiscopal vint se poser, comme de lui-même, sur ses épaules ; il l'avait bien mérité.

Resté seul à Constantinople, après le départ des compagnons d'Agapit, il s'attacha à cultiver les bonnes grâces de Justinien et de Théodora, et parvint, au bout de peu de temps, à se faire, de ce côté, une situation très forte. Quand l'empereur eut décidé de renvoyer Silvère en Italie et de lui faire faire un procès régulier, Pélage eut assez de confiance en son crédit pour se jeter au travers de l'exécution de cet ordre en opposant Théodora à Justinien [1]. Il ne réussit, il est vrai, qu'à moitié, mais sa situation ne fut pas ébranlée par cet acte d'audace. Justinien le

[1] Liberatus, *Brev.*, 22.

consultait dans toutes les affaires qui intéressaient la religion, et même dans le choix des évêques de grands sièges. C'est ainsi que, dès l'année 539, nous le voyons chargé de donner un évêque à Alexandrie.

Ce n'était pas un poste facile que celui-là. Depuis plus de cinquante ans le siège de saint Marc n'avait pas eu de titulaire véritablement catholique. Les patriarches officiels, qui acceptaient l'hénotique de Zénon, étaient excommuniés à Rome et détestés en Égypte, pour des raisons contraires. A Rome, on leur reprochait de n'être pas chalcédoniens : à Alexandrie, on les soupçonnait de n'avoir pas une horreur suffisante du concile de Chalcédoine. Aussi n'y avait-il pas moins de trois confessions distinctes, sans parler des résidus hérétiques des anciennes sectes, fourmillement dont l'Égypte avait toujours été féconde. D'abord les catholiques proprement dits, petit troupeau fidèle au culte de l'évêque Proterius, assassiné par les monophysites en 457 ; depuis la mort de l'empereur Anastase (518), ils attendaient les conséquences, difficiles à tirer dans leur pays, de la restauration orthodoxe opérée à Constantinople ; les hauts fonctionnaires impériaux leur donnaient plus de bonnes paroles que de témoignages effectifs de la protection officielle. Le camp opposé était formé des monophysites anti-chalcédoniens, rangés sous la bannière de *saint* Dioscore, et qualifiés d'acéphales, parce que leur intransigeance n'avait pas permis de les agréger au bercail dont l'hénotique était la porte. Entre ces deux partis flottaient les hénoticiens, monophysites mixtes, qui passaient en somme condamnation sur les décrets du pape Léon et du concile de Chalcédoine, pourvu qu'il n'en fût jamais question. Partisans du silence prudent, tant qu'il avait été une institution politique, ils étaient privés, depuis Justin et Justinien, du protectorat officiel, au moins à Constantinople. En Égypte, on ne les tracassait pas encore, mais ils sentaient venir la crise et se portaient d'instinct vers les gros bataillons acéphales. Leur chef, le patriarche Timothée III, étant venu à mourir (536), la situation se compliqua d'une manière inattendue [1]. Deux grands théologiens du parti monophysite, Sévère, expatriarche d'Antioche, et Julien, évêque d'Halicarnasse, se trouvaient depuis quelque temps à Alexandrie, rapprochés par un exil commun. Ils ne tardèrent pas à se disputer.

[1] Sur ces événements alexandrins, voir Liberatus, *Brev.*, 19, 20, 23.

Julien, eutychéen de l'ancienne école, prétendait que la chair du Christ avait été incorruptible ; l'humanité du Sauveur n'ayant eu, dans le système primitif, aucune réalité sérieuse, c'était là une conséquence nécessaire. Sévère, moins avancé, était, sur ce point, plus rapproché de la théologie orthodoxe : il soumettait la chair du Christ aux lois générales de la corruptibilité dont relève toute substance matérielle. Je n'ai pas besoin de dire qu'ils admettaient l'un comme l'autre l'incorruption du corps de Jésus-Christ ; la querelle se renfermait dans la région des possibilités métaphysiques. Ce n'était pas une raison pour qu'elle ne dégénérât pas, dans un milieu comme celui d'Alexandrie, en coups de bâton, massacres et compétitions épiscopales. Les dernières années de Timothée avaient été fort troublées ; après lui, Corrupticoles et Incorrupticoles se donnèrent chacun un patriarche : les Corrupticoles, avec l'appui officiel, élurent un certain Théodose ; mais les Incorrupticoles, patronnés par les moines, acclamèrent Gaïanus. Ils eurent d'abord le dessus.

C'était l'usage à Alexandrie que le patriarche défunt fût veillé sur son lit funèbre par son futur successeur ; celui-ci, au moment de l'enterrer, prenait la main droite du mort et se la posait sur la tête ; puis il lui enlevait le pallium de saint Marc et se le passait au cou. C'est après cette cérémonie qu'il devenait définitivement patriarche. Théodose chercha en vain à célébrer ce rite de la transmission des pouvoirs ; les Gaïaniens y mirent bon ordre. Excitée par les moines, la population se porta en masse aux lieux opportuns ; on assomma les Théodosiens, on mit en déroute les fonctionnaires, et Gaïanus fut intronisé, à la grande joie des « vrais chrétiens d'Égypte. »

Cette idylle, cependant, ne fut pas de longue durée. Au bout de trois mois, on vit débarquer à Alexandrie le chambellan Narsès, homme prédestiné à de grandes fortunes, qui, pour le moment, était l'instrument de l'énergique Théodora. Force resta au gouvernement ; Gaïanus dut prendre le chemin de l'exil. On l'expédia à Carthage, de là en Sardaigne, et Théodose fut installé à sa place.

Ce ne fut pas sans peine. Pendant plusieurs jours il fallut livrer bataille et massacrer une partie de la population. Les rues étaient pleines de cadavres et d'armes abandonnées ; sur ce triste champ de bataille, les troupes impériales avaient elles-mêmes laissé bien des victimes. Du haut des toits les femmes conti-

nuaient la lutte et lançaient une grêle de pierres, de meubles, de projectiles de toute sorte. On fut obligé, pour apaiser l'émeute, de recourir à l'incendie. Le triomphe officiel des Corrupticoles fut payé par la ruine d'une partie d'Alexandrie. Une fois l'ordre rétabli, Théodose ouvrit ses églises; mais il n'y alla que des fonctionnaires. D'instinct, toute la ville était pour les opposants. Après un an passé à officier devant les uniformes, le malheureux patriarche fut mandé à Constantinople et sortit de son enfer égyptien. Arrivé à la cour, il s'entendit, non sans stupeur, demander de rompre plus ouvertement encore avec le parti monophysite : Justinien s'était flatté de lui faire accepter le tome de Léon et le concile de Chalcédoine.

Théodose, trop bien payé pour connaître le monde alexandrin et la façon dont on y pratiquait la controverse théologique, déclina l'invitation qui lui était faite et laissa à d'autres le soin de rallier ces fanatiques à l'orthodoxie absolue. On lui assura, sous le nom d'exil, une retraite dans un monastère du Bosphore; il s'empressa de s'y rendre et y vécut en paix, une trentaine d'années encore, sans réclamer son siège d'Alexandrie.

On peut juger par ce récit, puisé aux souvenirs des témoins oculaires, quelles difficultés présentait la restauration chalcédonienne dans un pays comme l'Égypte. Pour une place aussi dangereuse que celle de patriarche catholique, les concurrents devaient être rares. Pélage en trouva un. C'était un moine de Tabenne, appelé Paul, un égyptien de race, un de ces hommes d'autant plus insensibles aux coups de bâton qui tombent sur le dos des autres qu'ils se sentent eux-mêmes à l'épreuve de ce genre d'arguments. Des dragonnades étaient à prévoir et même à préparer. Ni Pélage ni Paul n'étaient gens à reculer devant cette perspective. Le nouveau patriarche fut ordonné par Ménas, à Constantinople, en présence du diacre romain et des représentants des évêques d'Antioche et de Jérusalem; puis il s'embarqua pour Alexandrie.

Il n'y était pas en odeur de sainteté. S'il s'était trouvé à Constantinople, juste à point pour recueillir la succession de Théodose, c'est à cause d'un procès que lui intentaient ses moines, qui avaient gravement à se plaindre de lui. En le voyant revenir, les Alexandrins sentirent que le temps de la tolérance impériale était passé et qu'on procéderait contre eux sans ombre de scrupule. Du reste le nouveau patriarche s'était fait donner les pou-

voirs les plus étendus. Il avait mission de destituer tout l'épiscopat égyptien et d'en former un autre qui acceptât le concile de Chalcédoine. Tous les fonctionnaires, militaires ou civils, lui devaient une obéissance aveugle, sous peine de destitution.

La terreur fut telle que tout le monde ploya ; les moines eux-mêmes (voilez-vous, ombres de Dioscore et de Timothée Elure), les moines eux-mêmes signèrent le tome exécré de Léon et le néfaste concile de Chalcédoine.

Mais l'opposition se reforma en dessous. Il y avait des veines secrètes par lesquelles communiquaient les anciens chefs du parti. Un jour le patriarche découvrit des lettres écrites en copte et adressées par un de ses diacres, Psoius, au *magister militum* Elias ; ses faits et gestes y étaient relatés et commentés.

Psoius était un homme assez taré pour qu'on pût venger contre lui ses propres injures en se donnant l'apparence de défendre l'intérêt public. Au lieu de l'attaquer de front, Paul se borna à lui demander compte de certaines gestions financières. Ses registres n'étant pas en règle, il fut livré au juge et l'on expédia un rapport à l'empereur. Mais avant que la réponse ne fût venue de Constantinople à Alexandrie, le diacre fut exécuté dans sa prison, avec de grands raffinements de cruauté.

Un cri d'horreur s'éleva. Psoius avait des enfants et des parents influents; ils s'agitèrent si bien que l'empereur voulut voir clair dans cette affaire. Le préfet augustal, Rhodon, déclara que l'exécution avait eu lieu à la demande de l'évêque, auquel ses instructions lui prescrivaient d'obéir en toutes choses. L'évêque, de son côté, prétendit qu'il n'avait rien demandé. Et, en effet, il fut prouvé que la requête avait été présentée au préfet par un certain Arsène, magistrat municipal. C'était un ancien samaritain, homme taré, qui parait être allé, dans cette affaire, un peu plus que de raison, au devant des désirs du patriarche.

Arsène et Rhodon furent jugés et exécutés. Quant à l'évêque Paul, en dépit de ses dénégations, sa complicité parut être assez établie pour qu'il fût impossible de le maintenir sur son siège. Justinien le livra aux juges ecclésiastiques.

Dans cette occurrence, Pélage devait se trouver quelque peu compromis, lui qui s'était donné tant de mal pour faire nommer le malencontreux patriarche. Il en prit cependant son parti, et se laissa même nommer président de la commission chargée de le déposer. Ce tribunal se réunit à Gaza. Pélage y fut assisté des

évêques d'Antioche, de Jérusalem et d'Éphèse ; d'autres prélats furent aussi convoqués. Le patriarche d'Alexandrie comparut : on lui enleva son pallium et l'on ordonna à sa place un certain Zoïle, qui parvint à se maintenir, avec l'appui des autorités [1].

Cette triste histoire est pourtant propre à montrer quelle était l'importance du diacre Pélage dans les conseils de l'empereur et dans le monde ecclésiastique d'Orient. L'église romaine aurait pu désirer que son influence s'exerçât en des circonstances plus heureuses, mais il était difficile qu'elle se fît sentir avec plus de force.

Le voyage de Gaza fut l'occasion d'une autre affaire où la faveur de l'apocrisiaire se trouva de nouveau mise en relief. Dans les couvents orthodoxes de Palestine, les moines, se trouvant tous d'accord sur l'Incarnation, avaient imaginé de disputer pour et contre Origène [2]. Il y avait bien trois siècles que cette querelle, endémique dans le pays, y faisait de temps en temps des éclats. Saint Sabas, le fondateur du célèbre couvent de Mar-Saba, près de Jérusalem, s'était beaucoup inquiété de ces controverses On l'avait vu procéder énergiquement contre certains moines qui, non contents de rejeter sur la faiblesse humaine les excentricités doctrinales du célèbre alexandrin, s'acharnaient à les défendre ou même à les transformer en dogmes. Mais Sabas était mort depuis une douzaine d'années (531) et les Origénistes reprenaient le dessus. Leurs adversaires eurent l'idée de profiter du crédit de Pélage auprès de l'empereur et d'obtenir par cette voie une bonne sentence contre des théories importunes. Ce recours était assez naturel. L'église romaine, au temps du pape Anastase I[er] [3], avait interdit la lecture des écrits d'Origène. En Orient on pouvait la considérer comme solidaire de la campagne entreprise contre lui par saint Jérôme et Théophile d'Alexandrie.

[1] Procope, qui parle de cette affaire dans son *Hist. arcana*, 27, raconte que Paul chercha plus tard, en offrant une grosse somme d'argent à l'empereur, à se faire réintégrer sur son siège ; mais que Vigile, alors présent à Constantinople, s'y opposa résolument et avec succès.

[2] Vie de saint Sabas par Cyrille de Scythopolis, dans Cotelier, *Monum. eccl. Græcæ*, t. III.

[3] Jaffé, 276, 281, 282, 284. La lettre d'Anastase à Venerius de Milan (Jaffé 281) est marquée perdue dans la nouvelle édition des *Regesta*. Elle a pourtant été publiée dans le *Bibliophile belge*, 1871, p. 128, d'après un manuscrit de Bruxelles.

Pélage accueillit ces réclamations et promit de poursuivre l'accusation que le bienheureux Sabas avait commencée à Constantinople contre les doctrines origénistes. En prenant cette position, il n'ignorait pas qu'il se rendrait désagréable à certains évêques, choisis les années précédentes dans les rangs des moines origénistes, notamment à Domitien d'Ancyre et à Théodore Askidas, évêque de Césarée en Cappadoce. Une telle perspective n'était pas faite pour l'arrêter, car les prélats en question, ou tout au moins l'un d'eux, Askidas, étaient pour lui des rivaux d'influence : Askidas était très bien vu à la cour.

Aussitôt revenu à Constantinople, l'apocrisiaire parla de cette affaire au patriarche Ménas et tous deux s'entendirent pour appeler l'attention du prince sur les querelles monacales de Palestine. Les anti-origénistes s'étaient donné la peine de faire des extraits d'Origène, aux endroits les plus fâcheux. On les remit à Justinien, qui, fort expert en théologie, n'eut aucune peine à y découvrir des hérésies monstrueuses et surtout un excellent prétexte à dogmatiser. Bref, on vit bientôt paraître un édit impérial, adressé au patriarche Ménas ; ce document, nourri de dissertations théologiques et de textes des Pères, se terminait par une liste d'anathèmes où étaient condamnés les points principaux de la doctrine origéniste. Justinien prenait, une fois de plus, le rôle de docteur de l'Église, un rôle où son goût l'entraînait souvent, même quand son devoir de prince ne le contraignait pas à se mêler aux querelles religieuses.

Ménas assembla un synode. On régularisa la sentence en lui donnant le patronage ecclésiastique ainsi qu'une rédaction conforme aux usages conciliaires. Elle fut ensuite envoyée aux autres patriarches d'Orient et au pape Vigile ; tous y apposèrent leur signature.

Ainsi fut portée, sur les doctrines de l'illustre alexandrin, une condamnation tout à fait officielle, revêtue des sanctions civiles appropriées à un tel acte. Si l'on fait abstraction des circonstances qui lui donnèrent une opportunité, si l'on s'abandonne au courant de nos idées modernes, on est tenté de trouver bien sévères cet empereur et ces prélats qui n'hésitent pas à flétrir la mémoire d'un grand homme pour quelques écarts de doctrine que son humble docilité eût certainement répudiés s'il se fut trouvé, de son vivant, quelqu'un pour les lui signaler. Mais laissons ces récriminations que l'on ne pourrait soutenir ou écarter qu'en

s'aidant de considérations étrangères à l'histoire qui nous occupe et, pour la plupart, à la façon de penser des gens du sixième siècle. Ce que ceux-ci virent le mieux ressortir de la condamnation d'Origène, c'est qu'on pouvait exhumer les erreurs contenues dans les vieux livres, traduire devant les autorités doctrinales des assertions que leurs auteurs ne pourraient plus ni rétracter ni expliquer, et, pour quelque *lapsus* théologique, faire tomber l'anathème sur des mémoires entourées de vénération. Au milieu de l'incendie que Théodore Askidas alluma pour venger Origène, au fond de la prison où il écrivit pour défendre Théodore, Ibas et Théodoret, à l'heure où sa main dut signer en frémissant la condamnation des trois chapitres, Pélage regretta sans doute sa campagne contre le docteur d'Alexandrie ; il dut se dire qu'il eût peut-être été bon de laisser les morts en paix dans leurs tombes, dans ce silence sacré où leur mémoire ne saurait être compromise par l'agitation d'admirateurs imprudents.

Askidas avait signé comme les autres. En ce temps-là, on signait ce qu'il fallait signer, quitte à se venger après. L'évêque de Césarée n'était pas théologien pour rien : il eut bientôt trouvé de quoi rendre à Pélage la monnaie de son argent.

L'église romaine, en s'associant à cette nouvelle condamnation d'Origène, n'avait pas eu à se déjuger. Jamais elle n'avait défendu ce docteur compromettant ; au contraire, elle avait condamné ses écrits et même un peu sa personne, mais de son vivant, au temps de ses démêlés avec l'évêque Démétrius d'Alexandrie. Mais il y avait dans un passé moins lointain, dans un passé auquel se reliaient les querelles religieuses contemporaines, trois personnages fort mal vus en Orient, et qui, directement ou indirectement, s'étaient trouvés couverts du patronage romain. C'étaient les grands hommes de la secte nestorienne, les auteurs favoris des personnes que l'on soupçonnait d'y être plus ou moins attachées : Théodore de Mopsueste, mort, il est vrai, avant le concile d'Éphèse et l'éclat fait par Nestorius à Constantinople ; Théodoret, l'ami de l'hérétique et longtemps son défenseur, au moins sur le terrain des intérêts personnels ; Ibas, l'évêque si contesté d'Édesse, longtemps chef de l'école nestorienne de cette ville, de cette école dont Théodore était l'Origène. Ibas et Théodoret avaient, il est vrai, condamné Nestorius au concile de Chalcédoine et Théodore avait été dispensé par la mort de se prononcer solennellement sur cette question de personne. Mais leurs rela-

tions et surtout leurs écrits n'étaient-ils pas connus de tout le monde ? Au besoin, le bruit que les Nestoriens avaient fait autour d'eux ne suffisait-il pas à les compromettre? Déjà, dans une conférence avec des évêques orthodoxes, en 533, les monophysites les plus savants et les plus modérés, Sévère en tête, avaient déclaré que, parmi leurs griefs contre le concile de Chalcédoine, un des principaux était la réintégration d'Ibas et de Théodoret, déposés par le synode de Dioscore, à Éphèse, en 449. On connaissait assez leur horreur pour Théodore, plus noir à leurs yeux que la bête de l'Apocalypse. L'empereur, qui tenait tant à ramener les monophysites, ne pouvait-il pas leur faire le sacrifice de ces trois personnages si compromis, alors surtout qu'il venait de flétrir Origène pour un intérêt religieux à coup sûr beaucoup moindre? S'il le pouvait, le bien de l'Église, la sécurité de l'empire, ne lui faisaient-ils pas un devoir de recourir à un moyen si simple et de supprimer à peu de frais des querelles interminables? Ibas, il est vrai, et Théodoret, avaient été rétablis sur leurs sièges épiscopaux par le concile de Chalcédoine ; mais il ne s'agissait pas de revenir sur cette sentence, inspirée par un sentiment de tolérance peut-être exagéré. On ne décréterait pas la radiation d'Ibas et de Théodoret des listes épiscopales d'Édesse et de Cyr ; on se bornerait à flétrir quelques-uns de leurs écrits, ceux dont les termes sont évidemment trop favorables aux hérétiques nestoriens ou trop vifs contre les défenseurs de l'orthodoxie, saint Cyrille en particulier. Quant à Théodore de Mopsueste, si nulle sentence ne l'avait encore atteint, nulle sentence non plus ne le protégeait ; on pouvait mettre sur la sellette l'homme avec ses écrits. D'ailleurs il n'était pas sûr qu'il fût intact ; Cyrille d'Alexandrie et bien d'autres auteurs orthodoxes l'avaient attaqué ouvertement ; le saint patriarche Proclus de Constantinople l'avait condamné. En somme, porter une sentence énergique contre certains écrits d'Ibas et de Théodoret, contre Théodore et ses œuvres, ce n'était pas contrarier la tradition de l'Église, c'était plutôt la mettre solennellement en relief sur un point où il était opportun qu'elle fût éclaircie.

Askidas était un prélat peu résident. On le trouvait rarement à Césarée. A Constantinople, en revanche, on le voyait sans cesse. Ces raisonnements, par sa bouche ou par celles de ses amis, trouvèrent le chemin des oreilles impériales. Justinien,

heureux comme prince d'apaiser la querelle monophysite, ou tout au moins d'expérimenter un moyen qui semblait propre à faire cesser l'opposition, n'avait pas besoin, comme théologien, d'être longtemps exhorté à ouvrir une controverse nouvelle. Théodora, dont on avait si souvent contrecarré les entreprises en faveur des monophysites, accueillit aussi, faute de mieux, le projet de conciliation

L'affaire, ainsi engagée, ne pouvait manquer d'aboutir. Le procédé suivi pour la condamnation d'Origène était tout indiqué comme exemple. On n'eut qu'à le suivre. Des théologiens érudits trouvèrent les textes qu'il importait de signaler à l'attention de l'empereur et disposèrent les arguments qui devaient justifier la sentence et son opportunité Un édit fut bientôt prêt à paraître : il parut, et l'on n'eut plus qu'à réunir les signatures épiscopales.

C'est ici que les difficultés commencèrent. Elles auraient même, on peut le croire, commencé plus tôt si Pélage se fût trouvé à Constantinople. Mais Pélage n'y était plus. Il venait d'être rappelé à Rome et la nonciature était gérée par un autre diacre, Étienne, vieillard respectable et ferme, qui sut protester une fois le coup fait, mais manqua de l'habileté nécessaire pour le prévenir.

Pélage se trouvait à Rome sur un théâtre plus digne de son âme fière et intrépide que les conventicules des théologiens byzantins et les antichambres du palais impérial. En qualité de diacre, et sans doute en vertu d'une commission spéciale, il avait pris la direction de l'église romaine. Serrée de près par l'armée de Totila, coupée de l'Italie et même de l'embouchure du Tibre, attendant chaque jour un secours qui n'arrivait jamais, la ville de Rome était en proie aux horreurs de la plus affreuse famine. La garnison byzantine, sous les ordres de l'avare et féroce Bessas, montait la garde sur les remparts sans oser tenter la moindre entreprise pour rompre le blocus. Quant à la population civile, elle attendait, en mourant de faim, le moment où ses maîtres grecs se verraient réduits à capituler, c'est-à-dire à l'abandonner au pillage et au massacre. Procope nous a laissé de cette année terrible (546) un tableau dont les détails font frémir. L'espoir de ces désespérés, le seul homme qui restât debout au milieu de cette infortune immense, c'était le diacre Pélage. Il avait rapporté de Constantinople une fortune considérable, qui, jointe à son patrimoine de famille, faisait de

lui un des personnages les plus riches de la ville. Tout fut consacré à soulager les malheureux assiégés. Alors que l'on pouvait encore espérer de négocier avec Totila, ce fut Pélage qui se chargea, nouveau Léon, d'affronter la colère du roi barbare. Il l'affronta inutilement, mais non sans imposer au roi des Goths le respect de son caractère et de son courage.

Le 17 décembre 546, la ville fut prise par trahison. Des soldats de la garnison ouvrirent aux assiégeants cette même porte Asinaria que l'on avait, pendant l'autre siège, accusé Silvère de vouloir livrer. Réveillés par les fanfares des vainqueurs, les malheureux Romains crurent leur dernière heure arrivée. A travers la nuit, ils se précipitaient vers les églises et s'y entassaient éperdus. Un grand nombre avait franchi le pont d'Hadrien et s'était réfugié à Saint-Pierre, l'asile vénérable entre tous. Le jour venu, Totila s'y rendit aussi, pour déposer ses hommages sur la tombe de l'apôtre. Pélage l'attendait au seuil de la basilique, tenant en main le livre des Évangiles et demandant pardon pour les Romains.

Le pardon fut accordé. Sauf quelques exceptions, les vies furent épargnées. Mais le vainqueur fit sentir aux Romains l'humiliation où ils étaient tombés. Après avoir passé sur le Forum une revue de ses compagnons d'armes, le successeur de Théodoric entra au sénat, qui tint sans doute ce jour-là sa dernière séance, sous cette présidence inattendue. Les patriciens atterrés subirent les reproches sanglants de Totila pour leur ingratitude envers les Goths, leurs amis et leurs défenseurs. Dans le silence de la honte et de l'impuissance, une seule voix s'éleva pour répondre au vainqueur. Ce fut encore la voix du diacre Pélage, réduit à demander pardon pour le sénat après l'avoir obtenu pour le peuple.

Triste ministère, devoirs lugubres, mais que ceux-là seuls savent remplir, aux heures de deuil, qui ont trouvé dans les épreuves de leur patrie l'occasion de montrer une âme haute, forte et généreuse, et de conquérir aux yeux de leurs concitoyens cette primauté morale qui survit à toutes les autres et rallie les désespérés [1].

[1] Je ne saurais parler de la prise de Rome en 546 sans évoquer une autre noble image, celle de Rusticiana, fille de Symmaque et veuve de Boèce. Aux premiers jours de l'occupation byzantine, la fière patricienne s'était empressée de venger ses injures en faisant abattre les statues de Théodoric. Pendant le siège, elle donna tout son bien aux pauvres. Aussi quand la

III

LA PREMIÈRE CONDAMNATION DES TROIS CHAPITRES.

Pendant que la vieille Rome s'abîmait dans ces catastrophes, la nouvelle Rome faisait le procès à de vieux livres. L'intrigue ourdie par Askidas poursuivait son cours. Au premier abord, les patriarches à qui l'on demanda de signer la condamnation des trois chapitres furent saisis de scrupules En soi, il pouvait y avoir quelque chose de répréhensible dans les écrits en question ; ceux de Théodore surtout étaient difficiles à concilier avec les décisions d'Éphèse et de Chalcédoine. Mais à quoi bon s'engager dans cette voie ? On venait de condamner Origène ; aujourd'hui on s'attaquait à Théodore ; demain ne s'en prendrait-on pas à quelque autre Père? Basile, Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse, Hilaire, Cyrille d'Alexandrie lui-même, sans parler des auteurs plus anciens, n'avaient-ils rien écrit qui pût donner prise à la critique? Faudrait-il, d'édit en édit, jeter l'anathème sur tous les Pères de l'Église ? D'ailleurs quelle raison de toucher à ceux-ci? Est-ce que Théodoret, passé au crible dans les procédures de Chalcédoine, n'avait pas été déclaré indemne ? La lettre d'Ibas, dont on se scandalisait maintenant, n'avait point paru impie aux Pères de Chalcédoine, qui, après en avoir pris connaissance, avaient déclaré Ibas orthodoxe [1]. Quant à Théodore, encore que l'on pût faire des réserves sur certains de ses livres qui avaient été peut-être interpolés par les hérétiques,

ville fut tombée au pouvoir de Totila et livrée au pillage, quand on vit les sénateurs réduits à mendier leur pain, cette noble femme fut la seule qui, dans cette aristocratie abattue, put tendre la main sans honte. Les Goths voulaient la tuer, pour la punir d'avoir jeté bas les statues de leur grand roi. Mais Totila, avec sa noblesse habituelle, empêcha cet attentat.

[1] *Relecta ejus epistola, agnovimus eum esse orthodoxum*, disent les légats du pape au concile de Chalcédoine (Hardouin, t. II, p. 539), en parlant de la lettre d'Ibas. — « Si quelqu'un n'anathématise pas cette lettre et ses « partisans, et ceux qui prétendent qu'elle est orthodoxe en tout ou en « partie, ou qui écrivent pour la défendre, elle et les impiétés qu'elle « contient..., qu'il soit lui-même anathème, » dit le cinquième concile, canon XIVe. On conviendra qu'il faut une certaine attention pour saisir l'accord de ces deux décrets et l'on excusera ceux qui ne l'ont pas aperçu du premier coup.

son éloge avait retenti plusieurs fois à Chalcédoine sans soulever de protestation. Au fond, que voulait-on avec les nouveaux anathèmes? Condamner ce que le concile de Chalcédoine avait, sinon approuvé, au moins toléré? Pourquoi cette manifestation antichalcédonienne, en un moment où l'Église avait un si grand intérêt à défendre le célèbre concile? On venait de l'imposer à grand bruit et non sans résistance aux églises qui n'en voulaient pas : allait-on maintenant l'abandonner? De qui venait, après tout, l'idée première de cette condamnation? Des Acéphales, qui ne se cachaient pas pour y applaudir, sauf à la trouver insuffisante, tant que le concile n'y serait pas expressément compris. Sans doute l'empereur était orthodoxe et Théodore Askidas se donnait comme tel. Mais que croire des véritables pensées d'un homme comme Askidas, origéniste notoire, qui venait de condamner Origène pour ne pas perdre son siège? Évidemment Askidas était acéphale *in petto* et un acéphale d'autant plus à craindre qu'il cachait son jeu.

Voilà ce qu'on pensa tout d'abord dans les évêchés de Constantinople, d'Antioche, de Jérusalem, d'Alexandrie, de Carthage. On alla même jusqu'à dire tout haut ce que l'on pensait. Mais les ordres de l'empereur étaient précis et, les menaces les suivant à peu de distance, les scrupules qui s'étaient aventurés sur les lèvres remontèrent vite jusqu'au fond des consciences. Les quatre patriarches grecs s'exécutèrent l'un après l'autre [1].

A Constantinople, Ménas se fit longtemps prier. Encouragé par l'apocrisiaire romain, il protestait que la signature qu'on lui demandait était une renonciation au concile de Chalcédoine. Il céda pourtant, mais à la condition expresse et jurée qu'il pourrait retirer sa signature si l'évêque de Rome refusait la sienne. Une fois engagé, il sut contraindre les prélats de son obédience à en faire autant ; mais plusieurs d'entre eux déposèrent entre les mains du nonce une protestation en règle contre la violence dont ils étaient l'objet.

Il faut remarquer, du reste, que l'on avait signé un peu partout sous condition. Les employés de l'empereur déclaraient expressément que l'Église romaine serait consultée, ce qui voulait dire apparemment qu'on solliciterait du pape Vigile une intervention directe et personnelle, car, pour autant que les

[1] Facundus, *Def.* IV, 4 ; *adv. Mocianum*, p. 861 (Migne).

apocrisiaires romains pouvaient représenter leur église en Orient, la chose était décidée d'avance. Les sentiments de Pélage étaient bien connus ; son successeur Étienne ne s'était pas prononcé avec moins de netteté. Du reste, afin de bien accentuer sa position et celle du saint-siège, Étienne se sépara publiquement de la communion du patriarche de Constantinople et des prélats signataires. Quant au pape, il n'était pas encore personnellement engagé ; mais on pouvait prévoir ce qui arriverait s'il restait à Rome, sous l'influence de Pélage, entouré d'un clergé local et d'un épiscopat très défiant à l'égard des théologiens grecs, très soupçonneux lorsqu'il les voyait rôder autour de l'œuvre de saint Léon et du concile de Chalcédoine. Ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était évidemment de le tirer de son milieu romain et de l'amener à Constantinople.

Vigile, comme on l'a vu, devait se trouver alors assez mal à l'aise dans sa ville épiscopale. On peut croire qu'il n'était pas trop fâché d'en sortir ; mais les circonstances n'étaient pas telles qu'il lui fût agréable de faire le voyage de Constantinople. Il se laissa donc enlever de Rome ; mais, une fois arrivé à Syracuse, il s'y installa, et, sous divers prétextes qui ne nous sont pas connus, il y resta dix mois environ, étudiant la situation et se donnant le temps de réfléchir.

La première chose à faire, c'était de s'assurer de l'attitude des prélats occidentaux, au moins de ceux dont les églises se trouvaient en terre impériale, car, quant à ceux de Gaule et d'Espagne, il n'y avait pas à craindre qu'on leur fît signer des manifestes dogmatiques au gré de Justinien. L'évêque de Milan, Dacius, le personnage ecclésiastique le plus important en Italie après le pape, se trouvait à Constantinople depuis 539, chassé de sa ville épiscopale par les vicissitudes de la guerre. Il vint à Syracuse et informa Vigile de la façon dont les choses se passaient dans la capitale. Comme l'apocrisiaire Étienne, Dacius avait refusé la communion du patriarche Ménas. Ce fut pour le pape un encouragement à résister. Il lui en vint d'autres du clergé de Sardaigne et de l'église d'Afrique.

L'édit de l'empereur avait été envoyé à Carthage comme ailleurs. Les Africains ne se pressèrent pas d'y obtempérer. La guerre, qui renaissait de temps en temps dans ce malheureux pays, rattaché depuis quelques années seulement à l'empire,

ne permettait pas de réunir le grand concile national dans lequel l'église africaine avait coutume de se prononcer sur les questions importantes. L'évêque de Carthage fit sans doute une réponse dilatoire, qui se sera perdue. Un autre évêque, Pontianus, écrivit de son côté à l'empereur une lettre que nous avons encore[1] : il approuve Justinien d'avoir conformé sa foi à l'enseignement du siège apostolique : c'est, dit-il, ainsi que l'on parvient à ne pas s'égarer ; mais il blâme l'idée de condamner des morts, et il exprime la crainte que cette condamnation ne profite aux hérétiques eutychéens. Cette lettre nous donne déjà une idée de ce que l'on pensait en Afrique. L'édit impérial était rejeté, et, pour le faire, on était heureux de se ranger derrière le pape.

Vers le même temps, Pélage, que les misères du siège n'empêchaient pas de songer aux affaires ecclésiastiques, écrivait, en son nom et au nom de son collègue Anatole, à un personnage que l'Afrique entière entourait d'une considération bien méritée, le diacre de Carthage Ferrandus. Ferrand était un saint homme et un théologien consommé ; il avait, en particulier, beaucoup médité sur le problème de l'Incarnation, si souvent agité depuis deux siècles. On le consultait de tous côtés, comme l'oracle de la science et de la tradition. Pélage, bien entendu, avait sa conviction faite, et les arguments de Ferrand lui étaient connus d'avance. Mais il était habile d'obtenir d'un tel homme une déclaration publique et motivée. Ferrand ne se fit pas trop prier. Nous avons encore sa réponse[2], empreinte des mêmes sentiments que celle de Pontianus. Outre ces déclarations venues d'Afrique, il faut signaler celles que faisaient et répétaient de vive voix et par écrit, à Constantinople même, plusieurs prélats africains que leurs affaires ou peut-être une mission de l'évêque de Carthage avaient conduits à la cour. Vigile était, en somme, très assuré d'avoir derrière lui tout l'épiscopat d'Italie, de Sardaigne et d'Afrique. Les prélats de l'Achaïe et de l'Illyricum, qui étaient encore, en droit du moins, dans l'obédience du pape, manifestaient pour la plupart les mêmes dispositions[3]. Pour que

[1] Hardouin, *Conc.*, t. III, p. 1.

[2] Ep. VI (Migne, *P. L.*, t. LXVII, p. 921).

[3] Non tacuit (Vigilius) quod... venientem Africa etiam et Sardinia, quanquam non per eas transierit, per ipsius tamen consiliarium publica eum contestatione pulsaverint, sicut Hellas et Illyricus provinciæ, per quas venit, ut nullatenus novitati quæ facta est acquiescat (Facundus, *Def.* IV, 3).»

rien ne manquât, le patriarche d'Alexandrie. Zoïle, un homme qui devait savoir de très près à quoi s'en tenir sur les monophysites et la manière de les gagner, lui écrivit à Syracuse pour l'informer que, suivant lui, l'édit était absolument inopportun et qu'il ne l'avait signé que sous l'empire de la contrainte [1].

Rassuré par toutes ces démonstrations, Vigile se flatta de pouvoir résister efficacement au courant qui avait entraîné l'épiscopat oriental. Justinien, cependant, le pressait chaque jour de continuer son voyage : il céda et, au commencement de l'automne, il passa à Patras, d'où il continua son voyage par terre [2], à petites journées et faisant séjour dans les principales villes. Il s'arrêta en particulier à Thessalonique. C'est de là sans doute qu'il écrivit à Ménas une lettre où son attitude était nettement dessinée. Ménas, informé des sentiments du pape, ne le voyait pas sans inquiétude arriver à Constantinople. Il se rappelait l'histoire d'Anthime, que la faveur de Théodora et de son mari n'avait pas défendu contre les sentences d'Agapit. Pareille disgrâce pouvait lui arriver ; car, qui savait si Vigile, homme insinuant et adroit, ne parviendrait pas à retourner l'empereur et à détourner l'orage sur ses conseillers ecclésiastiques ? Aussi fit-il en sorte que l'empereur écrivît d'avance au pape pour lui recommander la paix. Mais cette recommandation arrivait mal. Fort de l'adhésion bien sentie de l'épiscopat occidental, encouragé par les témoignages de respect qu'on n'avait pas manqué de lui prodiguer sur sa route, Vigile n'était pas en veine de miséricorde. Il écrivit directement au patriarche lui-même, lui déclarant [3] qu'il serait traité par le pape présent comme il l'avait été par son apocrisiaire et par l'évêque de Milan, à moins qu'il ne revînt sur son adhésion à l'édit. En même temps il dépêchait quelques envoyés à l'empereur, le priant, avec les plus grandes instances, de retirer ce malencontreux document.

Justinien laissa dire les envoyés de Vigile, se flattant d'avoir raison de leur maître, quand il le tiendrait sous le charme de de ses caresses et, au besoin, sous la pression de son autorité.

[1] Facundus. *Def.* IV, 4.

[2] Il était à Patras le 14 octobre, jour où il y célébra la consécration de l'évêque de Ravenne, Maximien (Agnellus, *Lib. pontif. Ravenn.*, dans Waitz, *SS. Langob.*, p. 326).

[3] On n'a que des résumés partiels ou des fragments de cette lettre, dans Facundus, *Adv. Moc.* et *Def.* IV, 3 (Migne, *P. L.*, t. LXXVII, p. 862, 623).

On prépara au pape une réception magnifique. Le 25 janvier 547, l'empereur, entouré d'un brillant cortège, se porta au devant de lui. Il y avait dix ans qu'ils ne s'étaient vus. Le moment était solennel, car sans doute Justinien venait d'apprendre la reddition de la vieille Rome et c'était une triste nouvelle à annoncer à son pasteur. Ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre, en pleurant. Puis les chants des prêtres s'élevèrent ; on conduisit les deux majestés à Sainte-Sophie, au milieu de la pompe des processions grecques. Vigile prit ensuite logis dans le palais de Placidie, résidence officielle des nonces romains [1].

Il y avait déjà une sorte de tradition à Constantinople sur les honneurs à rendre au pape. Jean Ier y était venu en 525 ; Agapit en 536, tous deux envoyés en ambassade par les rois goths. Mais ce n'était pas à ces fonctions extraordinaires, c'était à leur caractère de successeurs de saint Pierre que s'adressait l'accueil empressé et respectueux qui leur avait été fait. En ce temps-là, malgré certains intervalles de schisme, malgré certains conflits de juridiction, l'église romaine était encore considérée en Orient [2] comme l'église principale, souveraine, centre et foyer de l'unité chrétienne. Le pape était le chef de l'Église, l'autorité religieuse la plus élevée, la seule dont les décrets pussent décider définitivement une controverse de foi ou de discipline. Le prestige de ses hautes fonctions était encore accru par la majesté de la vieille Rome et de ses grands sanctuaires apostoliques ; l'éloignement même y ajoutait quelque chose. Aussi les anciens papes s'étaient-ils abstenus de quitter ce théâtre imposant. Jamais on ne les avait vu assister aux conciles œcuméniques. Si quelques-uns d'entre eux, au sixième siècle et plus tard, se présentèrent à la cour, ce ne fut jamais de leur plein gré. En cela ils avaient bien raison. Car, si leur prépondérance religieuse était assez marquée pour contrebalancer et dominer

[1] *Lib. pont.*, n. 105 ; cf. les chroniques de Marcellin et de Marius d'Avenches, à l'année 547.

[2] Une curieuse expression de cette idée se trouve dans le propos que le diacre de Carthage, Liberatus, fait tenir à l'évêque de Patare, devant Justinien, à propos du pape Silvère : *Judicium Dei contestatus est de tantæ sedis episcopi expulsione, multos esse dicens in hoc mundo reges, et non esse unum sicut ille papa est, super Ecclesiam mundi totius, a sua sede expulsus.* (Liberatus, *Brev.*, 22.) Le *Breviarium* de Liberatus a été écrit en Orient et d'après des sources orientales.

l'autorité des patriarches d'Orient, leur situation était moins forte en face du chef de l'empire. Depuis surtout que celui-ci avait mis hardiment la main, non seulement dans les questions mixtes mais encore dans les querelles de dogme pur, des conflits pouvaient éclater à chaque instant, et des conflits dont on n'était pas sûr de sortir sans y laisser quelque chose de sa considération. Vigile en fit bientôt la dure expérience.

Pour le moment, on s'abstint, du côté de la cour, de le contrarier en quoi que ce fût, sauf, bien entendu, en ce qui regardait le retrait de l'édit. Quant au reste, on le laissa faire à sa guise et jeter son feu. Ménas persistait à maintenir sa signature, en dépit de la promesse qu'il avait faite au nonce de la retirer, si le pape l'exigeait. Il fut excommunié et ses adhérents avec lui [1]. Ménas, dit-on [2], usa de représailles et fit effacer le nom du pape de ses diptyques liturgiques.

La brouille dura peu. Le 29 juin, si l'on en croit Théophane, le pape et le patriarche étaient réconciliés. Ce qui est certain, c'est que Justinien s'y prit si bien qu'au bout de quelques mois Vigile n'était plus aussi sûr d'avoir raison. Les théologiens de la cour lui firent voir que Théodore de Mopsueste était plus dangereux qu'il ne se l'était figuré. Ils lui traduisirent des extraits de ses œuvres, choisis avec habileté ; ils lui demandèrent s'il approuvait tous les propos de Théodoret et d'Ibas. Vigile qui, sans doute, n'avait pas eu jusque-là le loisir d'étudier la question d'aussi près, se trouva fort scandalisé. Il commença à comprendre que les Orientaux, pour qui les ouvrages grecs de Théodore n'étaient pas des livres fermés comme ils l'étaient pour les Latins, étaient peut-être excusables de s'être émus, ou plutôt d'avoir approuvé l'émotion du prince.

Mais que faire ? Le concile de Chalcédoine n'avait-il point passé l'éponge sur tout cela, et n'était-ce point en ébranler l'au-

[1] D'après saint Grégoire, Théodora aurait été excommuniée aussi (Ep. II, 51), avec les Acéphales. Ceci doit s'entendre avec quelques réserves. Il est difficile que Vigile soit allé jusqu'à une excommunication spéciale et nominale. Du reste Vigile n'eut point à excommunier les Acéphales qui l'étaient déjà et qui ne furent point mis directement en cause.

[2] Ce qui est dit ici de Ménas n'est appuyé que sur le témoignage, très postérieur, du chroniqueur Théophane. Facundus (*Adv. Moc.*, p. 862 Migne) ne parle que d'une excommunication générale : « Illos qui talibus (les prélats signataires) communicaverant veniens in regiam civitatem a communione suspendit. »

torité que de flétrir des gens qu'il avait ou loués ou rétablis solennellement dans leurs charges ? On lui fit entrevoir qu'il y avait moyen de concilier les deux choses, de condamner les trois chapitres sans toucher au concile.

Dans l'entourage latin du pape il n'y avait guère que des médiocrités. L'évêque de Milan lui-même, Dacius, ne paraît pas avoir montré dans tout cela plus d'intelligence que Vigile. Seul, un jeune prélat africain, Facundus, évêque d'Hermiane en Byzacène, était au courant de tous les détails du problème. Il savait le grec et pouvait lire couramment les livres incriminés, avec tout ce qui se publiait à leur propos. Mais son ardeur un peu inquiète n'était pas faite pour l'accréditer auprès du pape. Ce n'étaient pas les yeux de Facundus qui pouvaient apercevoir les voies de conciliation. Pour lui, quiconque épiloguait sur Ibas ou Théodore était un acéphale ; toucher aux trois chapitres, c'était profaner l'arche sainte du concile de Chalcédoine. Autant valait en revenir à Eutychès et à Dioscore. Outre quelques prélats suburbicaires, Vigile avait avec lui quatre diacres romains, son neveu Rusticus, Sébastien, Pierre et Sarpatus, son primicier des notaires, Surgentius, et plusieurs sous-diacres. Tout ce monde était plus propre à expédier les affaires ecclésiastiques ordinaires qu'à donner un bon conseil dans une question spéciale et délicate. Rusticus et Sébastien étaient d'ailleurs des personnes peu recommandables. Le premier, grand liseur, feuilletait assidûment des productions qui, pour n'avoir rien de commun avec la théologie de Mopsueste, n'en étaient pas plus édifiantes pour cela. Il circulait même sur son compte des histoires romanesques, propres à compromettre sa dignité. Quant à Sébastien, chargé d'administrer les biens de l'église romaine en Dalmatie et en Prévalitane, il se modelait sur l'économe infidèle, emplissant ses poches, fermant l'œil sur les abus ; et, au lieu de rester à son poste, arrivait à chaque instant se mêler aux intrigues de Constantinople.

Avec de tels conseillers, Vigile devait être assez facile à entamer[1]. C'est Pélage qu'il eût fallu à ses côtés. Mais Pélage ne pouvait être partout. Un instant, dans les premiers mois de l'année, on l'avait vu à Constantinople. Après la prise de Rome, Totila l'avait envoyé à Justinien, en compagnie d'un autre am-

[1] On ne doit pas non plus perdre de vue que Vigile a toujours été accusé d'aimer l'argent.

bassadeur, pour lui demander de consentir à la paix. L'empereur reçut cette légation avec une majesté hautaine et se borna, pour toute réponse, à dire que, Bélisaire ayant ses pouvoirs en Italie, c'était à lui que le roi des Goths devait s'adresser. Totila, irrité, prit une détermination extraordinaire. Toute la population de Rome, sénateurs en tête, fut emmenée captive en Campanie. Ce n'était pas une multitude innombrable qui prenait ainsi le chemin de l'exil ; la guerre, les sièges, l'émigration, avaient réduit à une poignée d'hommes ce qui était autrefois le peuple souverain du monde. Mais quelle solitude dans les murailles de la grande métropole ! Quelle horreur ne devait pas inspirer au passant timide qui se risquait à y pénétrer un moment, ces rues désertes, ces places silencieuses, ces basiliques fermées, ces demeures vides où les bêtes sauvages commençaient à prendre la place des hommes !

Quarante jours durant, chose inouïe et qui ne s'est pas vue une autre fois dans sa longue histoire, la vie de Rome fut arrêtée. Puis Bélisaire, qui, retranché à Porto, guettait l'occasion favorable, y rentra tout à coup avec une faible troupe et parvint à s'y maintenir pendant deux ans. Les émigrés revinrent peu à peu, mais non pas tous. Une partie de l'aristocratie s'était enfuie à Constantinople. Ceux des patriciens qui étaient restés aux mains de Totila avaient été installés à Capoue où ils vivaient misérablement. Un jour, pendant que le roi guerroyait en Ombrie, Jean le Sanguinaire, un des lieutenants de Bélisaire, fit tout à coup une pointe en Campanie, enleva ces débris de l'aristocratie romaine et les expédia en Sicile. Ce qu'était devenu le clergé romain, on l'ignore. Il dut se disperser, à la suite de ses ouailles, sur les chemins de l'exil. Quelques prêtres sans doute rentrèrent de bonne heure. Quant à Pélage, il semble s'être joint au principal groupe de l'aristocratie laïque, car, l'année suivante, en 548, nous le retrouvons en Sicile.

A Constantinople, il avait pu passer quelques instants avec le pape, mais des instants très courts, car Totila était pressé de revoir ses ambassadeurs. Il est sûr au moins qu'il avait quitté la cour depuis plusieurs mois quand Vigile commença à donner des signes de faiblesse.

Le pape, en effet, serré de près et sans relâche, cédait à l'obsession, et finissait par croire que l'on pourrait condamner les trois chapitres sans nuire au concile de Chalcédoine. Il se flatta

de combiner si bien les choses que, non seulement il n'aurait aucun reproche à se faire, mais que sa décision serait acceptée en Occident. En ceci, qui était le point difficile, il se faisait étrangement illusion, comme la suite le lui montra bientôt.

Justinien, le voyant en si bonne disposition, le pressait de mettre enfin son nom au bas de l'édit impérial. Ici Vigile résista énergiquement. L'épiscopat oriental pouvait avoir la faiblesse de laisser dogmatiser l'empereur et de se borner à ratifier les sentences qu'il portait sur les choses de foi ; le siège apostolique ne pouvait se prêter à une telle abdication. Si l'on voulait qu'il se prononçât, il fallait le laisser agir lui-même, en son nom, lui déférer, sinon l'édit de l'empereur avec les adhésions épiscopales, au moins les pièces sur lesquelles portait le litige, c'est-à-dire les écrits de Théodore, Ibas et Théodoret. Ainsi le pape serait ce qu'il devait être, le juge suprême des controverses dogmatiques ; il ne paraîtrait pas céder au pouvoir impérial la moindre parcelle de son autorité traditionnelle.

Ce fut en vain que Justinien chercha à l'ébranler dans cette situation. Le pape s'y maintint avec une ténacité inflexible. On eut beau chercher à l'effrayer, l'accuser d'hérésie, prétendre qu'il patronnait les hérétiques. Rien n'y fit. On alla plus loin : des menaces furent proférées contre lui ; il put craindre qu'on ne se portât à des actes de violence ; mais son énergie se montra au-dessus des vaines terreurs, et on l'entendit un jour s'écrier dans une réunion solennelle : « Je proteste que si vous me tenez cap- « tif, vous n'avez pas pour cela enchaîné l'apôtre Pierre [1]. »

Forcé de céder sur cette question, qui n'était pas une pure question de forme, Justinien voulut au moins être assuré que le jugement qu'il laisserait rendre ne serait pas en contradiction avec son édit. Vigile lui donna, sur ce point, toutes les garanties qu'il voulut. Une cédule, revêtue de sa signature, fut remise à chacun des deux Augustes : il y prononçait l'anathème contre les trois chapitres, en son nom et au nom de l'église romaine [2]. C'était se lier les mains par avance, mais le public n'en pou-

[1] *Ep. cleric. Italiæ*, Migne, *P. L.*, t. LXIX, p. 115.

[2] Ces deux cédules sont conservées dans les actes du cinquième concile œcuménique (Hardouin, t. III, p. 175), septième session. Elles ont été plus tard interpolées, en un endroit au moins, pour y introduire une expression monothélite ; mais, pour le fond, elles paraissent authentiques. Voir là dessus Hefele, *Hist. des Conciles*, t. III, p. 469 et suiv.

vait rien savoir. Vigile allait avoir extérieurement la gloire de soumettre, une fois de plus, au tribunal du siège apostolique, une cause déjà jugée par les patriarches d'Orient et l'empereur lui-même. Il aurait le mérite de rendre la paix à l'Église, de réconcilier l'Orient et l'Occident, sans doute aussi de procurer la soumission des dissidents acéphales, et cela sans laisser abaisser entre ses mains l'autorité suprême exercée, un siècle auparavant, par son prédécesseur Léon. L'œil fixé sur ces brillantes perspectives, il hâta les préparatifs du jugement.

Nous n'avons plus les procès verbaux de ces assises. Ce ne fut pas un concile. Vigile siégeait comme juge, dans des conditions analogues à celles où il eût traité cette affaire s'il se fût trouvé à Rome. Quelques évêques lui servaient d'assesseurs. On les avait choisis surtout parmi ceux qui faisaient opposition à l'édit ou qui, cédant à leurs scrupules, n'avaient pas encore donné leur signature. Deux séances avaient déjà été employées à l'examen des livres incriminés, quand on donna la parole à Facundus, le savant évêque d'Hermiane, très versé dans l'affaire, car il venait de l'exposer, avec de grands développements, dans un traité en douze livres. Négligeant pour le moment la question de savoir si l'on devait le blâme ou l'éloge aux textes incriminés, Facundus transporta résolument le débat sur un autre terrain et demanda aux juges s'ils ne croyaient pas que la condamnation projetée compromît l'autorité du concile de Chalcédoine. Vigile vit l'effarement se peindre sur les visages des prélats : le coup était bien porté. Facundus, poussant son avantage, allait démontrer qu'une fois la condamnation prononcée, c'en était fait de Chalcédoine. Mais le président l'interrompit, déclara la cause entendue et, au lieu de passer au vote, il demanda à chacun des évêques présents de lui donner son avis, à loisir et par écrit. Ce délai obtenu, les prélats furent travaillés isolément. Vigile les vit arriver un à un, gardés à vue, tenant en main leur cédules, libellées, bien entendu, en conformité avec la sentence que le pape avait promis de rendre.

Les Acéphales riaient sous cape de tout ce manège ; Askidas, Ménas et tout le cortège des évêques signataires applaudissaient ouvertement. La joie, de ce côté, fut à son comble quand, peu de jours après, la veille de Pâques (548), on publia la sentence du pape, son *Judicatum*, adressé au patriarche Ménas, portant condamnation des trois chapitres, c'est-à-dire de la personne et des

écrits de Théodore de Mopsueste, de la lettre d'Ibas à Maris, des écrits de Théodoret contre la foi et contre les douze anathèmes de saint Cyrille. Des réserves très fortes, il est vrai, sur l'autorité du concile de Chalcédoine, étaient jointes à cet arrêt ; elles étaient même si claires et si précises que nul monophysite n'aurait pu les signer sans faire ainsi une abjuration complète. Aussi personne d'entre eux ne fit-il mine de se rallier à l'orthodoxie. Askidas et Justinien avaient en somme fait buisson creux, après avoir bien troublé l'Église et bien tourmenté le malheureux pape. Il est vrai que Pélage devait être horriblement vexé.

IV

VIGILE SUR LA VOIE DOULOUREUSE.

Ce dernier résultat, malgré l'importance que les Origénistes pouvaient y attacher, ne justifiait peut-être pas un tel déploiement de forces. Il n'était pas d'ailleurs bien assuré. Pélage n'était pas seul de son avis en Occident, ni même à Constantinople. L'éloquent Facundus, mis en demeure de s'exécuter, protesta et offrit de défendre par écrit la cause des trois chapitres. Son grand ouvrage, malheureusement, n'était pas terminé : et, comme il n'avait que sept jours devant lui pour rédiger son apologie, au lieu d'y mettre la dernière main, il prit le parti d'en faire un extrait, qu'il offrit à l'empereur, inutilement, comme on le pense bien, car Justinien était un trop grand théologien pour condescendre à écouter les raisons de ses adversaires. La sentence portée, Facundus et quelques amis s'excommunièrent eux-mêmes et s'abstinrent de tout rapport avec le pape et le patriarche. Peu après, l'évêque d'Hermiane publia son grand traité, achevé avec plus de loisir. Mais cette opposition excita les colères de la cour ; Facundus, pour échapper à un traitement désagréable, fut réduit à se cacher.

On avait eu facilement raison de l'opposition de quelques personnes à Constantinople, mais qu'allait-on dire en Occident ?

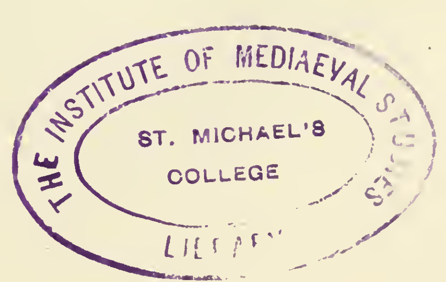
Avant tout il fallait prévenir Pélage et lui bien expliquer les choses. C'est ce dont on s'occupa d'abord, dans l'entourage du

pape. Aussi, le *Judicatum* était à peine promulgué à Constantinople qu'il lui en parvint deux exemplaires [1]. L'histoire ne rapporte pas ce qu'il en dit : depuis ce moment jusqu'en 551, nous perdons complètement sa trace. Mais on peut conjecturer ce qu'il en pensa, et il n'est pas défendu de soupçonner que sa main n'ait un peu concouru à assembler l'orage qui se forma aussitôt autour de Vigile.

L'Italie, en proie aux horreurs de la guerre, privée par la mort, l'exil ou l'absence de la plupart de ses évêques, ne paraît avoir opposé qu'une résistance passive. En Gaule, le bruit se répandit que le pape avait abandonné saint Léon et le concile de Chalcédoine. Aurélien, évêque d'Arles, que l'on consultait de toutes parts, comme étant le vicaire du saint siège, se montra très inquiet et prit le parti d'envoyer à Constantinople pour savoir au juste ce qu'il en était. En Dalmatie et dans l'Illyricum, on s'émut beaucoup plus vivement. Benenatus, évêque de la nouvelle ville de *Justiniana prima* et vicaire du pape en ces régions, ayant réuni en synode les prélats de son obédience pour les faire adhérer au *Judicatum*, fut lui-même excommunié par eux. Quant aux évêques d'Afrique, ils se réunirent en concile général, protestèrent contre la condamnation des trois chapitres et séparèrent Vigile de leur communion, jusqu'à résipiscence. Avant même que cette sentence n'eût été rendue, des moines fanatiques se transportèrent à Constantinople pour faire esclandre en faveur de la foi soi-disant menacée. L'opposition se manifesta jusqu'à Alexandrie, où le patriarche Zoïle refusa d'accepter le *Judicatum* et retira la signature qu'il avait d'abord donnée. Le patriarche de Jérusalem en fit autant.

Même dans l'entourage immédiat du pape, des défections se produisaient. Ses diacres Sébastien et Rusticus, celui-ci son propre neveu, et tout un groupe de sous-diacres, notaires et défenseurs, déclaraient maintenant que le *Judicatum* était contraire à la tradition et à l'honneur de l'église romaine, regrettaient les éloges par lesquels ils l'avaient accueilli, semaient partout des interprétations exagérées et pernicieuses. Réprimandés plusieurs fois, ils poursuivaient leurs intrigues. Enfin, à la fête de Noël 549, après avoir eux-mêmes engagé le pape à offi-

[1] *Ep. Vigilii ad Rusticum et Sebastianum* (Migne, *P. L.*, t. LXIX, p. 45).



cier solennellement, comme l'empereur le lui demandait, ils l'abandonnèrent au moment de la cérémonie. Irrité de cet affront, Vigile les déposa de leurs fonctions, par décret public[1].

Il devenait clair que la prétendue pacification n'avait rien pacifié du tout, qu'au lieu de ramener les Acéphales, on avait froissé les catholiques et jeté d'illustres églises dans les voies du schisme. C'était un beau résultat.

De plus en plus dégoûté, Vigile persuada à l'empereur qu'on ne ferait rien tant que les prélats occidentaux n'auraient pas une connaissance plus exacte de cette affaire. De même qu'il avait, lui, changé de sentiment en voyant à Constantinople où en étaient les choses, de même aussi on pouvait espérer que les évêques d'Afrique, d'Illyrie et des autres pays latins, se convaincraient, s'ils étaient mieux informés, qu'il y avait nécessité de condamner les trois chapitres et possibilité de le faire en respectant les décrets de Chalcédoine. Il fallait donc retirer le *Judicatum* et préparer la réunion d'un concile œcuménique où on leur donnerait une large représentation. Justinien se laissa persuader et rendit au pape l'exemplaire original de son *Judicatum ;* mais en homme prudent et qui tenait à ses sûretés, il lui fit jurer sur les clous de la Passion et les quatre évangiles qu'il s'emploierait de tout son pouvoir à faire condamner les trois chapitres et ne ferait rien en sens contraire. Ce serment fut prêté en présence d'Askidas et du consulaire Céthégus, sénateur romain retiré à Constantinople depuis 546[2].

En attendant le concile, Justinien se mit en devoir de le préparer. L'anathème proposé atteignait certains écrits de Théodoret et d'Ibas, mais non pas leur personne. On voulait au contraire que Théodore de Mopsueste fût condamné dans sa personne et dans ses écrits. Ici, bien des gens objectaient qu'il était insensé de condamner un évêque mort dans la communion de l'Église et dont le souvenir n'avait pas cessé d'être honoré dans le pays où il avait vécu. Pour atténuer ce scrupule, on résolut d'établir, par voie d'enquête solennelle, que Théodore n'avait jamais été honoré comme saint dans sa propre église et même que son nom, rayé des diptyques, n'y était pas prononcé

[1] *Ep. Vigilii ad Rusticum et Sebastianum* (Migne, *P. L.*, t. LXIX, p. 43-51).

[2] Hardouin, *Conc.*, t. III, p. 184.

parmi ceux des évêques pour lesquels l'église de Mopsueste faisait des prières. A cet effet, on réunit le concile provincial de la seconde Cilicie ; des officiers impériaux y furent adjoints et l'on procéda à une enquête minutieuse sur les livres de l'église et sur la tradition locale. Il en résulta que, depuis le commencement du sixième siècle, à tout le moins, Théodore ne figurait plus aux diptyques de Mopsueste et que son nom y avait été remplacé par celui de Cyrille d'Alexandrie. Ceci ne doit pas étonner, car souvenirs et documents ne remontaient qu'au temps de l'hénotique, c'est-à-dire à un temps peu favorable à Théodore.

Tous les préliminaires du grand concile ne furent pas d'une nature aussi anodine. Justinien avait un compte à régler avec les évêques d'Afrique, qu'il jugeait s'être émancipés outre mesure, ainsi qu'avec les patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem, Zoïle et Macarius, qui, depuis quelque temps, refusaient d'approuver la condamnation. Les deux patriarches furent déposés et pourvus de successeurs. L'évêque de Carthage, Reparatus, Firmus, primat[1] de Numidie, Primasius et Verecundus[2], évêques de Byzacène, furent mandés à Constantinople. On n'avait pas l'intention de les attaquer directement sur la question en litige ; mais les guerres et les révoltes dont l'Afrique avait été récemment le théâtre pouvaient fournir aisément prétexte à des procès politiques contre ceux qui auraient l'imprudence de résister aux désirs de l'empereur. Les prélats débarquèrent dans la ville impériale vers le milieu de l'année 551. Il y avait à peine un an qu'on avait laissé tomber le *Judicatum* et que l'on préparait un concile œcuménique. Mais les choses étaient déjà changées.

Askidas, en effet, n'avait pas eu de peine à persuader à Justinien que ces manifestions de l'opinion occidentale n'annonçaient rien de bon pour le futur concile. Si on y admettait en proportion égale les prélats des deux langues, il était fort à craindre que les Latins ne se rendissent maîtres du pape, ou, tout au moins, ne parvinssent à lui rendre courage, et que, en dépit de ses pro-

[1] En Afrique, où, sauf dans la province proconsulaire, il n'y avait pas de sièges métropolitains, l'épiscopat de chaque province obéissait à son doyen, qui portait le titre de primat.

[2] Primasius et Verecundus étaient des hommes instruits. Il nous reste des écrits de l'un et de l'autre (Migne, *P. L.*, t. LXVIII ; Pitra, *Spicil. Solesm.*, t. IV), mais sans rapport à la question des trois chapitres.

messes, Vigile ne se prononçât contre la condamnation. Déjà très résistants en leur particulier, les prélats occidentaux seraient plus difficiles encore, une fois réunis et serrés autour de leur chef. Qui sait si leur exemple ne produirait pas des défections, même dans les rangs de l'épiscopat grec? Beaucoup avaient signé par peur ou par complaisance. N'allait-on pas, par cette voie, au devant d'une défaite? Et quand même le succès serait assuré, ne valait-il pas mieux ne le devoir qu'à l'empereur et à l'épiscopat d'Orient?

Ces idées germèrent dans l'esprit de Justinien. Il commença par laisser lire devant lui des projets d'anathème contre les trois chapitres, en dépit des réclamations du pape qui voulait que l'on maintînt la stricte neutralité. Askidas jetait dans le public des écrits non signés, mais favorables à ses idées. Quand le pape se plaignait, il promettait de ne plus recommencer, mais recommençait aussitôt. Peu à peu, à l'instigation de plus en plus pressante de ses évêques favoris, Justinien en vint à rédiger en son propre nom une confession de foi, terminée par des anathèmes, et l'on apprit un beau matin qu'un nouvel édit impérial, dans le même sens que celui de 545, était affiché à la porte des églises [1].

Dans le monde pontifical, on était plus ou moins au courant de ce qui se tramait. Depuis quelque temps les rapports étaient froids, et même assez aigres, entre le pape et l'empereur. Le moindre sentiment des convenances aurait dû engager celui-ci, sinon à s'entendre avec le pape, au moins à l'instruire d'avance de ce qui allait se passer. C'est peut-être pour lui en porter la nouvelle officielle et tardive que l'évêque de Césarée se présenta, avec le clergé de Constantinople, le matin même de la publication de l'édit, à la résidence pontificale du palais Placidien. Il y trouva beaucoup de monde, des prélats grecs et latins, rangés autour de Vigile et de l'évêque de Milan. Ceux-ci étaient fort émus. Ils adjurèrent vivement Askidas et les autres personnes présentes de s'abstenir de toute adhésion à l'édit; ils les pressèrent de s'employer auprès de l'empereur pour qu'il fût retiré

[1] Sur les événements de cette période voir, dans les lettres de Vigile, la *Damnatio Theodori* (Jaffé, 930; Migne, *P. L.*, t. LXIX, p. 59) et l'encyclique, *Universo populo Dei* (Jaffé, 931; Migne, *l. c.*, p. 69); cf. l'*Epistola clericorum Italiæ*, document remis, vers la fin de 551, à des ambassadeurs franks par des clercs de Milan ou d'Aquilée (Migne, *l. c.*, p. 114).

et ne préjugeât pas une question réservée au concile. Le pape ajouta que quiconque contreviendrait à ces recommandations devait se considérer comme exclu de la communion du saint siège. Dacius fit la même déclaration en ce qui concernait l'église de Milan, et attesta que, depuis l'Espagne jusqu'à la Vénétie, les évêques d'Occident étaient dans les mêmes sentiments que lui.

Askidas et son monde n'eurent aucun souci des ordres du pape et de ses menaces. Ils se rendirent à l'église même où l'édit était affiché et y célébrèrent la messe en grande pompe.

Vigile était poussé à bout. Pélage, du reste, avait trouvé le moyen de revenir auprès de lui et le soutenait de son énergie. Les prélats grecs, Ménas le premier, s'en aperçurent bientôt, car désormais la porte du pape leur fut fermée et il s'abstint de mettre le pied dans leurs églises. Il fit même rédiger une sentence de déposition contre l'archevêque de Césarée, d'excommunication contre le patriarche de Constantinople et les prélats de son obédience. Cette attitude irrita vivement l'empereur. L'orage ne tarda pas à gronder autour du palais de Placidie. Bientôt le bruit courut qu'on se proposait d'enlever le pape et l'évêque de Milan. Réduits à cette extrémité, Vigile et Dacius prirent le parti de s'enfuir dans l'église de Saint-Pierre *in Hormisda* et de s'y mettre sous la protection de l'asile religieux. Justinien donna ordre de les en arracher. Le préteur de police commanda une troupe armée et marcha sur la basilique. Alors se produisit une scène lamentable. Vigile venait d'apposer sa signature à la sentence déjà préparée contre les fauteurs de l'édit; une personne de confiance reçut ce document en dépôt, avec mission de l'afficher à Constantinople s'il lui arrivait quelque malheur. Tout à coup la porte s'ouvre : l'arc tendu, l'épée haute, les soldats du préteur se précipitent à travers la nef. Le pape et l'archevêque de Milan se serrent contre l'autel ; autour d'eux les clercs romains, fort émus, font néanmoins bonne contenance et cherchent à protéger les pontifes. Au commandement, les sbires s'approchent. Un à un les clercs, les diacres romains, l'archevêque de Milan, sont arrachés de l'asile sacré. Resté le dernier, le pape se cramponne aux colonnes de l'autel. On ose porter la main sur le vicaire de saint Pierre ; il est saisi par les pieds, par la barbe. Malgré son âge, Vigile, homme de haute taille et d'une grande force corporelle, résistait à l'effort de ses agresseurs. Ils tirèrent si fort que l'autel céda ;

les colonnes, la table sainte, tout croulait; le pape eût été écrasé si des clercs, se précipitant, n'eussent soutenu la ruine du monument. Cependant une grande foule était accourue. D'abord contenue par la frayeur, quand elle vit les soldats saisir le pape et l'autel s'écrouler sur lui, elle se mit à pousser des cris d'horreur et de colère. Épouvantés, saisis de dégoût, les satellites du préteur lâchèrent leur victime et s'enfuirent avec leur chef, poursuivis par les huées de la multitude.

Ainsi échoua cet exploit misérable et lâche, dont le seul résultat fut d'attirer sur le pape les sympathies de la population. Il importait de le déloger à tout prix d'un lieu où l'on allait accourir de tous côtés vénérer des martyrs vivants, écouter leurs exhortations et leurs plaintes. Les pontifes ne voulaient pas entendre parler de sortir. Il fallut négocier avec eux, leur donner des sûretés et des serments. Ils n'eurent pas tout ce qu'ils demandaient, car Justinien trouva le moyen de chicaner sur les détails ; cependant ils purent rentrer au palais de Placidie.

Ils n'y furent pas longtemps en repos. Chaque jour leur amenait de nouveaux déboires. Il n'était sorte de vexations dont on n'usât à leur égard. On leur enlevait leurs serviteurs, en les remplaçant par d'autres, chargés de leur faire des affronts publics; on les calomniait en Italie, en vue de les faire déposer. A cet effet, on ne reculait pas devant la fabrication de lettres fausses qu'on faisait écrire sous leur nom par des notaires gagnés à prix d'argent.

En vain le pape envoyait-il à l'empereur protestation sur protestation. On n'en avait cure. Bientôt le palais de Placidie devint une véritable prison dont toutes les avenues furent gardées. A peine prenait-on soin de dissimuler. Les gens du pape apercevaient les postes des espions déguisés ; lui-même, de sa chambre, il entendait leur voix. Enfin, deux jours avant Noël, profitant d'une sombre nuit d'hiver, il se décida à s'échapper. Au risque de sa vie, il se glissa sur un mur en construction, tâtant les pierres au milieu des ténèbres, et parvint ainsi à un passage libre de surveillance. De là il gagna le bord de la mer; une barque l'attendait et le passa à Chalcédoine, où il se réfugia dans l'église de Sainte-Euphémie. Ses compagnons, l'archevêque de Milan et quelques autres prélats, l'y rejoignirent bientôt.

L'asile était bien choisi. Les défenseurs du concile de Chalcédoine se trouvaient réunis au lieu même où la célèbre assemblée

avait tenu ses séances, juste un siècle auparavant. La sainte dont ils invoquaient la protection était celle-là même à laquelle les Pères du concile, fort divisés et désespérant de s'entendre, avaient dévolu en quelque sorte le soin de trancher leurs controverses. Aussi le souvenir de sainte Euphémie et celui du concile s'étaient-ils un peu entrelacés. Au-dessus des querelles théologiques, des dogmes mystérieux, des sentences terribles, planait l'image de la jeune martyre. Pour le populaire, sainte Euphémie et le concile de Chalcédoine c'était tout un. Depuis que le concile était battu en brèche, on voyait partout des églises s'élever sous le vocable de sainte Euphémie, en Occident comme en Orient.

La fuite du pape fut bientôt connue à Constantinople, où elle ne manqua pas de causer une grande rumeur. Des terrasses du palais impérial, qui dominait le Bosphore, l'empereur pouvait apercevoir l'édifice sacré d'où le défiaient ses victimes. Les habitants de la grande ville l'apercevaient aussi, et plus d'un se réjouissait en secret de voir le tyran dans l'embarras. Même pour les simples oisifs, dégagés des préoccupations théologiques, c'était un spectacle plein d'intérêt que de voir en lutte ces grandes puissances. Cela valait bien les émotions du cirque, les parties de course entre les *Bleus* et les *Verts*. Justinien cependant n'était pas d'humeur à laisser le public jouir longtemps de son dépit. Il se doutait d'ailleurs que l'événement était de taille à être aperçu jusqu'en Occident. Que dirait-on en Italie, en Illyrie, en Afrique, en Gaule, quand on saurait que le pape, l'archevêque de Milan, les représentants de l'épiscopat italien et africain, traqués par lui jusque dans leurs demeures, n'avaient trouvé de salut qu'aux autels de sainte Euphémie? De quelle grâce viendrait-on soutenir que l'on n'en voulait pas au concile de Chalcédoine, alors que l'on en était réduit à profaner son sanctuaire, à en arracher ses défenseurs? Aussi ne recula-t-on devant aucune démarche pour ramener les fugitifs au palais de Placidie. Les conseils, les protestations officieuses étant demeurés sans effet, on envoya au pape une ambassade solennelle, composée des plus grands personnages de l'empire. Bélisaire en personne la conduisait. Avec lui venaient plusieurs patrices, consulaires, et autres hauts dignitaires du palais ou de l'armée. Ils étaient chargés de donner au pape toutes les garanties, de lui offrir tous les serments qui lui conviendraient. Mais Vigile

ne se laissa pas prendre à cet appareil pompeux, ni à des promesses dont il avait pu, depuis plus de cinq ans, apprécier la valeur. Il répondit sagement que le temps des serments était passé, qu'il n'en réclamait aucun, qu'il voulait des actes. Que l'empereur rendît à l'Église la paix qu'il avait tant travaillé, trente ans auparavant, à lui assurer : le pape sortirait alors de Sainte-Euphémie, sans en demander davantage.

Les envoyés de l'empereur se retirèrent. En les congédiant, Vigile les pria d'engager leur maître à s'abstenir de tout rapport avec les excommuniés, bien que la sentence contre ceux-ci n'eût point encore été affichée publiquement.

En réponse à cet acte de vigueur, Justinien fit parvenir au pape une lettre pleine de menaces et d'injures, si insolente qu'il n'avait pas cru devoir la signer et que le messager qui l'apporta n'osa pas l'authentiquer de sa propre signature. Cette lettre était d'un mauvais présage. Voyant arriver l'heure de la violence, Vigile se décida à faire un appel solennel à l'Église catholique tout entière. Il écrivit une longue lettre encyclique, où il rappelait les violences exercées contre lui au mois d'août précédent, les scènes de Saint-Pierre *in Hormisda*, sa fuite à Chalcédoine, les ambassades et les tentatives pour le faire sortir de son asile. Puis venait une profession de foi aussi explicite que possible, notamment sur son attachement au concile de Chalcédoine, sans aucune mention des trois chapitres. Ce testament, car c'en était un, était adressé *universo populo Dei*, au nom de Vigile, « évêque de l'Église catholique. » On pouvait maintenant faire de lui ce que l'on voudrait. Le monde chrétien saurait que penser de la foi et de la constance de son chef spirituel.

Au moment où il allait signer cet acte, le dimanche 4 février, on annonça un nouveau messager de la cour. Il fut introduit. L'empereur renouvelait une fois encore ses offres de garanties et de serments. Vigile, dans le calme d'une résolution bien prise et d'une conscience satisfaite, voulut qu'on ne pût rejeter sur son obstination les malheurs qui allaient survenir. Il répondit que, quant à lui-même, il n'avait rien à changer aux décisions déjà communiquées à l'empereur et qu'il ne quitterait pas Chalcédoine avant d'avoir obtenu satisfaction ; mais que, si l'empereur désirait s'entretenir sur les affaires religieuses, soit avec l'évêque de Milan, soit avec une autre personne de l'en-

tourage du pape, il n'avait qu'à envoyer deux magistrats, dont on lui désignait les noms. Ils prêteraient serment, et Dacius les suivrait, chargé de spécifier au souverain les réclamations auxquelles il devrait faire droit.

Le récit de cette entrevue fut ajouté au texte de l'encyclique, et celle-ci fut définitivement signée le 5 février 552. Après cette date l'histoire devient un peu obscure ; il est difficile d'enchaîner avec certitude les faits dont le souvenir est venu tant bien que mal jusqu'à nous. Justinien paraît avoir procédé, suivant son habitude, avec un mélange de violence et d'astuce. Il parvint à séparer le pape de son entourage ; plusieurs des évêques qui l'accompagnaient furent saisis et mis au secret ; ses diacres, Tullianus et Pélage, furent arrachés de force de l'asile de Sainte-Euphémie. On porta encore une fois la main sur le pape lui-même [1]. Mais rien ne put ébranler sa constance, et l'on finit par reculer devant un sacrilège inutile. Du reste, il n'y avait pas moyen de lui donner un successeur, comme on l'avait fait pour les évêques d'Alexandrie, de Jérusalem, de Carthage, de tant d'autres sièges, et à Rome pour Silvère lui-même. Rome, en effet, était rentrée depuis 549 au pouvoir de Totila, c'est-à-dire qu'elle se trouvait à l'abri des intrigues et des coups de force de la cour byzantine. Aucun autre pape n'était possible que celui qui se cramponnait à l'autel de Sainte-Euphémie et défiait tout avec un courage inébranlable. Chose étrange ! C'est dans ce moment d'extrême péril que Vigile s'était senti le plus fort. Les sentences contre Askidas, Ménas et leurs adhérents, rédigées depuis longtemps, mais toujours tenues en réserve, furent promulguées, affichées par ordre du pape aux endroits les plus fréquentés de la capitale. Cet acte d'audace, soutenu par les sympathies que lui ralliaient ses malheurs, éclata au milieu des embarras de Justinien et terrifia l'essaim de ses prélats favoris.

[1] « Ita ut iniquissima præsumptione, sub gravi discrimine, abstraherentur sanctissimi viri Pelagius et Tullianus diacones de basilica beatissimæ martyris Euphemiæ in Chalcedonem, ubi sanctus papa cæsus est et diversorum sacerdotum turba conclusa. Tunc demum [per] diversorum basilicas in civitate regia et in locis celeberrimis proposita est charta damnationis præfati Theodori vel excommunicationis episcoporum diversorum, huic errori consentientium. » (Mansi, *Conc.*, t. IX, p. 57.) Ces paroles sont empruntées à un document, inconnu aux anciens collecteurs de conciles, qui paraît être un fragment d'une collection de pièces envoyée par le pape en Occident, dans les premiers mois de 552.

Lui-même il leur conseilla de céder et de trouver le moyen de s'entendre avec le pape.

Le résultat de ces dispositions fut que le patriarche de Constantinople, l'archevêque de Césarée, celui d'Éphèse et les autres prélats compromis présentèrent au pape, à Sainte-Euphémie, une déclaration pleine, il est vrai, de réticences, mais assez humble en somme et propre à lui donner satisfaction [1]. Ils protestaient de leur vénération pour les quatre conciles, en particulier pour celui de Chalcédoine et les décisions que l'on y avait prises d'accord avec les vicaires du saint-siège, et acceptaient toutes les lettres dogmatiques de saint Léon et des autres papes. Ils se défendaient d'avoir écrit quoi que ce fût contre les trois chapitres, depuis qu'il avait été convenu de n'en rien dire, mais consentaient à ce que toutes les pièces publiées en ce sens fussent retirées et remises à Vigile. De même ils protestaient n'avoir trempé en rien dans les attentats dont sa personne avait été l'objet ; mais ils lui demandaient pardon, comme s'ils eussent été les vrais coupables. Enfin ils demandaient encore pardon d'avoir admis à leur communion des personnes excommuniées par lui.

Vigile connaissait assez son monde pour juger ces repentirs selon leur véritable valeur. Cependant il estima que la satisfaction était suffisante, et que les choses avaient été remises à peu près sur le pied où elles étaient avant sa première fuite du palais de Placidie à la basilique de Saint-Pierre *in Hormisda*. Il revint donc à Constantinople. Quelque temps après, dans le courant de cette année 552, moururent l'archevêque de Milan et le patriarche Ménas.

En Italie, la longue tragédie de la guerre gothique approchait de son dénouement. Narsès, débarqué à Ravenne avec une armée nombreuse, avait réussi à battre Totila dans l'Apennin. Le roi des Goths avait péri dans l'action, et le général byzantin, poussant ses succès, venait de s'emparer de Rome. Le triomphe, cette fois, paraissait définitif : et en effet, depuis cette année, la ville de Rome demeura au pouvoir de l'empire jusqu'à ce que, au milieu du VIIIe siècle, elle fût devenue indépendante sous le gouvernement de ses pontifes et la protection des Franks.

[1] Insérée dans le *Constitutum* de Vigile (Jaffé, 935 ; Migne, *P. L.*, t. LXIX, p. 67).

Il eût été magnanime de célébrer cet événement en rendant la paix à l'Église et en renvoyant aux Romains leur chef spirituel, séparé d'eux depuis sept longues années. Ceux qui s'y attendaient n'avaient pas mesuré l'entêtement de Justinien, l'orgueil d'Askidas et la ténacité des rancunes théologiques. Il fallut tout abîmer une dernière fois pour mettre les trois chapitres en déroute.

Le projet d'un concile œcuménique, mis en avant deux ans auparavant, puis traversé par les dernières crises, fut de nouveau repris. Le nouveau patriarche, Eutychius, fit à ce sujet des ouvertures officielles dans la lettre qu'il écrivit au pape à l'occasion de son installation, le 6 janvier 553. Vigile les ayant accueillies favorablement, l'empereur lança les lettres de convocation dans toute l'étendue de son empire. Le pape aurait bien voulu que la réunion se tînt en Italie ou en Sicile ; mais on ne l'écouta pas, et ce fut à Constantinople que les prélats furent priés de se rendre.

Il ne vint personne de Gaule ni d'Espagne [1], pour des raisons politiques faciles à comprendre. En Italie, il n'y avait plus guère d'évêques : beaucoup avaient péri dans les catastrophes des dernières années ; l'éloignement du pape et de l'archevêque de Milan avait empêché de pourvoir aux sièges vacants ; enfin, dans la province ecclésiastique d'Aquilée, un bon nombre de villes étaient tombées aux mains des Franks et se trouvaient séparées de l'empire. Les évêques d'Illyrie et de Dalmatie, se doutant que leurs opinions n'auraient point la majorité, refusèrent de venir, et l'on n'insista pas pour les décider. L'Afrique aurait pu fournir un nombre respectable de prélats. Mais on eut soin de choisir et on ne laissa venir que ceux dont on espérait avoir raison, en les prenant par leurs intérêts personnels, ou ceux qui s'étaient déjà prononcés contre les trois chapitres.

Cette abstention, volontaire ou forcée, de l'épiscopat latin presque tout entier, mettait le pape dans un étrange embarras. Plusieurs de ses conseillers, Pélage surtout, repoussaient toute concession. Mais Vigile ne les écoutait que d'une oreille. En ce qui le regardait lui-même, il avait pris son parti depuis long-

[1] C'est en ce moment que, profitant des dissensions intestines de la monarchie wisigothique, Justinien parvenait à rétablir le régime impérial dans la partie sud-est de l'Espagne.

temps, condamné les trois chapitres par son *Judicatum* de 548, et garanti, en le retirant l'année suivante, qu'il était prêt à recommencer. Mais là n'était pas la question. Ce qui importait, c'est que le clergé occidental le suivît dans cette voie, et, malheureusement, c'est ce qu'on ne pouvait guère espérer, du moment qu'on ne parvenait pas à lui faire toucher du doigt la nécessité de faire des concessions. Aussi Vigile, très troublé, ne voulut plus entendre parler de concile. Comme il fallait pourtant bien terminer l'affaire, il proposa une conférence entre lui et trois évêques latins d'une part et quatre prélats grecs d'autre part. Cette proposition ne fut pas rejetée directement, mais amendée : chacun des cinq patriarcats devait être représenté à la conférence par quatre évêques, le patriarche (ou son légat) et trois autres. Vigile rejeta cette combinaison, et l'on se retrouva de nouveau en face du concile, dont les membres, déjà rendus à Constantinople, ne demandaient qu'à se réunir. Pour déterminer le pape, on lui objectait souvent qu'après tout, les autres conciles œcuméniques n'avaient guère compté que des Pères de langue grecque; l'église latine y avait été représentée par les légats du pape et quelques rares évêques latins. Or, le pape lui-même était à Constantinople, avec vingt-cinq évêques latins; c'était une députation plus que suffisante.

L'objection était d'autant plus insidieuse qu'il eût été délicat d'y répondre conformément à la vérité. Sans doute, il y avait eu peu d'évêques latins au concile d'Éphèse, mais on y avait la majorité, l'influence de saint Cyrille et l'autorité morale de l'empire d'Occident; à Chalcédoine, on avait les deux empereurs pour soi, sans parler d'un très grand nombre d'évêques grecs et du vent de réaction soulevé par les attentats de Dioscore. La position prise par l'église romaine, à Nicée, à Éphèse, à Chalcédoine, était conforme à l'attitude bien visible de toute l'église occidentale. En était-il de même aujourd'hui ? La pression exercée par l'empereur était-elle dans le sens des sentiments de l'Occident ? Et si l'on opposait que l'Occident devait penser comme le pape et que le pape était favorable à la condamnation, les événements ne montreraient-ils pas que l'église latine n'était pas, autant qu'on le croyait, dans la main de son chef ?

Il était difficile de dire ces choses aux prélats grecs, peu disposés à s'émouvoir des embarras du siège apostolique ; c'eût été d'ailleurs s'humilier sans nécessité. Dès lors, il ne restait

plus qu'une chose à faire : abandonner le concile, renoncer à la condamnation des trois chapitres, se rejeter dans les rangs des Occidentaux et sauver ainsi, en même temps que l'honneur du saint siège, l'unité et la discipline de l'église d'Occident. Pélage était l'homme de ces conseils énergiques ; il finit par être écouté. Vigile déclara que le concile pouvait se réunir et délibérer suivant ses propres inspirations ; le pape, sans y prendre part en personne, ferait connaître prochainement sa sentence.

L'assemblée s'ouvrit en effet, le 5 mai 553, dans le *secretarium* de Sainte-Sophie. Les premières séances se passèrent à entendre lecture d'une lettre de l'empereur qui exposait l'état des opinions, l'attitude des partis et la question en litige, puis à envoyer des sommations au pape et aux autres évêques latins présents à Constantinople, mais non pas au concile. De son côté, Justinien faisait faire des instances solennelles auprès du pape ; les processions de patriarches, de patrices et de notaires se succédaient dans les rues qui conduisaient de Sainte-Sophie et du palais à la résidence pontificale de Placidie. Toutes ces démonstrations demeurèrent sans résultat. Le concile alors entreprit la lecture des documents incriminés et la discussion des raisons et des autorités que l'on pouvait faire valoir en leur faveur. Tout le monde, dans l'assemblée, étant d'accord, cette procédure ne souffrit pas de difficulté et ne se compliqua d'aucun retard. C'était à qui prononcerait les plus forts anathèmes contre Théodore, Ibas et Théodoret, à qui pousserait les cris les plus enthousiastes en l'honneur de l'empereur orthodoxe, l'ami de Dieu, Justinien.

Le 14 mai, Vigile fit savoir que sa décision était prête et qu'il désirait en informer l'empereur, par l'intermédiaire d'un certain nombre de hauts fonctionnaires, nommément désignés. Une dernière fois le cortège des questeurs, patrices, consulaires, s'ébranla dans la direction du palais Placidien, sous la conduite de l'illustre Bélisaire, qu'on ne voit pas sans répugnance mêlé à ces exercices théologiques. Le pape leur présenta un exemplaire de sa sentence, très longuement motivée ; mais, comme ils se doutèrent que la teneur n'en était guère favorable aux entreprises de la cour, ils ne voulurent point la recevoir officiellement et engagèrent Vigile à la faire porter lui-même au palais par un de ses clercs. Le conseil fut suivi ; mais Justinien ne voulut pas recevoir l'envoyé du pape, car, disait-il, ou la sen-

tence est contraire aux trois chapitres et alors elle est inutile, car il y a longtemps que Vigile s'est prononcé en ce sens, de vive voix et par écrit ; ou elle leur est favorable, et alors il s'est mis en contradiction avec lui-même et on n'a pas à tenir compte de son opinion actuelle.

Il y avait, entre les pinces du dilemme impérial un milieu que Vigile, ou plutôt Pélage, son habile conseiller, avait réussi à discerner. La doctrine de Théodore de Mopsueste, évidemment nestorienne, condamnée indirectement à Éphèse et à Chalcédoine, pouvait être sacrifiée, et même devait l'être, du moment où la question était posée avec tant d'insistance. Aussi Vigile avait-il commencé son exposé par une condamnation en règle et détaillée de soixante propositions extraites des œuvres du célèbre docteur. Quant à sa personne, le pape se retranchait derrière l'usage ecclésiastique de ne condamner ni réhabiliter les morts et de s'en rapporter, sur leur condition dernière, à la décision du souverain juge. Ibas et Théodoret, ou plutôt leurs écrits, seuls mis en cause, étaient défendus par le concile de Chalcédoine, qui n'y avait point vu matière à condamnation et dont la considération ne pouvait manquer de souffrir de toute atteinte portée à l'honneur de ces personnages.

Tel est le résumé et l'esprit du célèbre document connu sous le nom de *Constitutum* de Vigile. Il fut signé, après le pape, par seize évêques, latins pour la plupart, et contresigné par trois diacres romains, Théophane, archidiacre, Pélage et Pierre. Justinien ne l'ayant pas reçu, il ne fut pas lu au concile. L'empereur se contenta de présenter à l'assemblée, dans la séance du 26 mai, un recueil des documents dans lesquels le pape Vigile s'était prononcé en faveur de la condamnation. Après qu'il en eut été donné lecture, son représentant communiqua un décret impérial où il était dit que le nom de Vigile devait être rayé des diptyques, sans préjudice de l'union avec le siège apostolique. Cette décision était motivée sur la tergiversation du pape et sur son refus d'assister au concile, sans allusion précise au texte de son *Constitutum*. Le concile accepta les raisons de l'empereur, avec sa distinction subtile entre le pape et le saint siège : le nom de Vigile fut effacé des diptyques.

Quelques jours après, le 2 juin, on tint une dernière session où fut rendue la sentence sur le fond du débat. Elle était libellée

en un long décret et terminée par quatorze anathèmes. Puis l'assemblée se sépara, après avoir fidèlement servi les haines de Théodore Askidas et les susceptibilités prétentieuses de Justinien, mais offensé gravement le saint siège et jeté dans l'Église occidentale les germes de querelles funestes et de schismes interminables.

Il ne restait plus à régler que des questions de personnes. Justinien s'en chargea sans concile. Les décrets de la sainte assemblée furent transformés en loi de l'empire et présentés à la signature de tous les évêques. En Orient, il n'y eut guère d'opposition. On cite un évêque de la région du Liban, Alexandre d'Abila, qui refusa sa signature. Il périt, quelques semaines après le concile, dans un tremblement de terre qui ébranla Constantinople. Les gens dévoués à l'empereur ne manquèrent pas de se prévaloir de cette mort comme d'un châtiment divin ; mais leurs adversaires prétendirent que la catastrophe était un signe de la colère de Dieu contre les lâches qui avaient abandonné le concile de Chalcédoine.

L'évêque de Carthage, Reparatus, était depuis longtemps relégué dans un monastère et remplacé sur son siège. Un de ses diacres, Primasius, avait été installé de force à sa place et s'employait avec ardeur à faire accepter en Afrique la condamnation des trois chapitres. Dès avant le concile, Firmus, primat des évêques Numides, avait cédé. Il mourut misérablement en revenant de Constantinople. Un autre Primasius, évêque d'Hadrumète, qui avait signé le *Constitutum* et refusé d'assister au concile, fut aussi enfermé dans un couvent ; mais, quand il apprit que Boëthus, le vieux primat de Byzacène, était mort, il céda, dans l'espoir de lui succéder. D'autres prélats, clercs ou moines africains, parmi lesquels Victor, évêque de Tunnunum, et Liberatus, diacre de Carthage, furent envoyés en exil, la plupart au fond de l'Égypte. Le même sort échut à Frontin, évêque de Salone et métropolitain de la Dalmatie, à qui on s'empressa de donner un successeur.

On s'occupa aussi du pape et de ses clercs. Rusticus, neveu de Vigile, destitué déjà par son oncle depuis quelques années et très ardent pour les trois chapitres, fut envoyé en Thébaïde, avec un moine africain appelé Félix. Il y employa ses loisirs forcés à écrire, contre les Acéphales, un traité qui ne nous est pas parvenu entièrement. L'ouvrage a la forme d'un dialogue ;

il est possible qu'on l'ait lu alors avec intérêt. Ce n'est pas du reste le seul produit de la plume de Rusticus. On a de lui une traduction latine du concile de Chalcédoine. Il est clair que, quoi qu'en ait dit son oncle, il ne lisait pas que des romans. Sarpatus, un de ses collègues, fut jeté en prison, en compagnie de Pélage, auquel on ne pouvait manquer de songer avant tous les autres, car c'était lui évidemment qui avait soutenu Vigile et même l'avait un peu retourné au dernier moment. Mais Pélage était un homme habile, de grandes ressources, avec qui l'empereur n'entendait pas se brouiller sans rémission. Aussi lui laissa-t-on épancher son dépit dans une série de protestations et de traités en faveur des trois chapitres, en son nom et au nom de son collègue Sarpatus.

Isolé de nouveau, atterré par tant de violences, fatigué d'une lutte sans issue, travaillé enfin par une maladie douloureuse qui devait lui rendre plus sombres qu'à d'autres les perspectives de l'exil et de la prison, Vigile céda. Il avait d'ailleurs lieu de craindre que les autorités impériales, désormais réinstallées à Rome, ne parvinssent à le remplacer sur son siège. Au moment où le concile s'assemblait, on avait appris à Constantinople que Narsès avait brisé, dans une dernière bataille, l'effort suprême des Goths pour ressaisir le pouvoir en Italie. Rien ne pouvait plus balancer à Rome la fortune de Justinien, rien ne pouvait l'empêcher d'imposer au clergé romain, soit du vivant de Vigile, soit après sa mort, un pape dévoué à sa politique religieuse et aux décisions du concile. Dès lors à quoi bon se faire prier ? Vigile ne songea pas sans doute qu'il eût pu laisser à un successeur le soin de faire les concessions opportunes et demeurer, quant à lui, ferme et inébranlable dans une attitude qui lui avait coûté si cher. Il choisit, entre les opinions diverses qu'il avait successivement défendues, celle qui lui parut le plus favorable à ses intérêts personnels [1], et sans doute aussi à ceux de son troupeau, depuis longtemps privé de pasteur. Le 8 décembre 553, il adressa au patriarche Eutychius une première adhésion, suivie bientôt (26 février 554) d'une déclaration solennelle en faveur de la condamnation des trois chapitres.

[1] Les réserves faites par l'empereur et le concile semblent avoir mis hors de cause les intérêts du saint-siège. Vigile pouvait se croire, de ce côté, à l'abri de toute inquiétude.

C'était le cas d'être court. Mais, soit que cela fût imposé, soit pour suivre l'usage, Vigile ne se borna pas à se rétracter ; il entreprit de se réfuter, ou plutôt de réfuter les raisons que l'on avait fait valoir depuis dix ans en faveur des trois chapitres [1]. Ses diacres Tullianus et Pierre lui rédigèrent un long document dont l'intitulé n'est pas venu jusqu'à nous, de sorte qu'on ne voit pas à qui il était adressé.

Par cette démarche, l'église romaine se trouva d'accord avec le concile oriental et l'union des églises fut rétablie en droit. Je dis en droit, car, si en Afrique et en Illyrie l'empereur parvint à briser les résistances, il n'en fut pas de même en Italie ; et quant aux régions de l'Occident qui se trouvaient placées en dehors de l'empire, le concile de Constantinople n'y fut admis que très indirectement, comme on le verra bientôt.

Rentré en grâce auprès de Justinien, Vigile en profita pour le décider à donner enfin une assiette aux choses italiennes, si profondément troublées depuis vingt ans. Le 13 août, parut une constitution impériale connue sous le nom de Pragmatique sanction, destinée à régler la situation des propriétés, l'organisation des tribunaux, l'approvisionnement de Rome, et à parer aux nécessités créées par tant de vicissitudes. Il était d'une bonne politique, pour le pape Vigile, de rentrer en Italie les mains pleines des bienfaits de l'empereur. Les haines anciennes et les nouvelles oppositions seraient ainsi désarmées. Ce n'est qu'après avoir obtenu cette charte importante qu'il se mit en route, probablement au printemps de l'année suivante.

Il ne devait pas aller jusqu'à Rome. La maladie cruelle dont il souffrait le força de s'arrêter à Syracuse, où elle l'emporta, le 7 juin 555 [2]. Les clercs qui l'accompagnaient rapportèrent son corps jusqu'à Rome. Mais, au lieu de le déposer, comme c'était l'usage, dans le portique de Saint-Pierre, on l'enterra sur la voie Salaria, dans la petite église de Saint-Silvestre, auprès de son prédécesseur Marcel, qui reposait en cet endroit depuis deux siècles et demi [3]. Sans doute, les personnes qui furent chargées

[1] Voir dans l'*Histoire des conciles* d'Hefele (éd. française, t. III, p. 594 et suiv.), l'appréciation de cette réfutation.

[2] *Ex multa adflictione, calculi dolorem habens, defunctus est Vigilius* (*Lib. pont.*, n. 108). — Le jour de sa mort est marqué avec la plus grande précision dans le catalogue de Vérone. Voir mon édition du *Liber pontificalis*, p. 46.

[3] *Lib. pontif.*, *l. c.*

de lui rendre les honneurs funèbres avaient leurs raisons pour choisir cette basilique. Le souvenir du pape défunt était attaché aux monuments de la voie Salaria, en particulier à ceux du cimetière de Priscille, qu'il avait fait réparer après le siège de Vitigès. Mais je ne puis m'empêcher de soupçonner qu'un mouvement d'opinion se produisit pour empêcher de placer le corps de Vigile au milieu de ceux des pontifes qui reposaient à Saint-Pierre. On aura craint de troubler dans leur demeure dernière les papes Léon, Simplicius, Gélase, Hormisdas, Agapit, défenseurs énergiques de ce concile de Chalcédoine et de cette tradition romaine dont tant de gens reprochaient le sacrifice à leur malheureux successeur.

V

LE PAPE PÉLAGE ET L'HÉRITAGE DE VIGILE.

Si l'on en croit Liberatus [1], Théodore Askidas aurait un jour laissé échapper un mot significatif et bien propre à nous édifier sur les responsabilités de ces tristes événements : « Pélage et « moi, nous eussions dû être brûlés vifs pour le scandale que « nous avons déchaîné sur l'Église. » Mais les événements de ce monde ne sont pas au service de la morale. On ne sait ce qu'il advint de Théodore. Quant à Pélage, après avoir, par son zèle intempestif contre Origène, excité le ressentiment de l'implacable archevêque de Césarée, après avoir soutenu pendant dix ans la lutte en faveur des trois chapitres, poussé l'Occident contre l'Orient, l'église romaine contre l'empire, après avoir soulevé tempêtes et catastrophes, il allait, pour punition, devenir pape, et cela dans l'Italie pacifiée, dans Rome renaissant à sa splendeur d'autrefois.

Les choses, il est vrai, semblèrent d'abord prendre un autre pli. Non seulement Pélage refusa d'accepter le concile et de se rallier à l'adhésion que le pape lui donna, mais, au fond de la prison où il s'était laissé enfermer (c'était sans doute quelque monastère), il se mit à rédiger libelle sur libelle contre les nouveaux décrets. Ces écrits n'étaient incendiaires, on doit le

[1] *Brev.*, 24.

dire, qu'au seul point de vue religieux. Le très clément empereur, loin d'y être attaqué en face, n'y était pas même effleuré. Le pape, en revanche, s'y trouvait fort malmené. On le représentait comme un vieillard versatile et vénal, à qui « ses satellites, » c'est-à-dire les clercs de son conseil, dictaient et faisaient signer tout ce qu'ils voulaient. La première de ces protestations, dirigée spécialement contre le dernier *Constitutum*, celui de 554, avait été rédigée, nous dit Pélage, à la demande de l'empereur lui-même ; c'était une sorte de justification opposée à Vigile qui menaçait de le condamner [1] ; une autre, écrite aussi par Pélage, mais au nom de son collègue Sarpatus, emprisonné avec lui, avait suivi de près la précédente. Dans un troisième ouvrage, divisé en six livres et d'une étendue plus grande, Pélage entreprit le concile lui-même, dont la cour lui avait fait passer, soit les procès-verbaux entiers, soit seulement la partie qui regardait la discussion des trois chapitres, les sessions V et VI en particulier. Ce travail fut composé vers la fin de l'année 554 ou le commencement de l'année suivante [2]. L'auteur s'est largement servi de l'ouvrage de Facundus, comme il le reconnaît expressément, et il use du *Constitutum* de 553 avec une familiarité qu'autorisait sans doute un droit de paternité.

Cette littérature causa plus tard beaucoup d'ennuis à Pélage ; ce n'est pas par ses soins qu'il s'en est conservé quelque chose.

La mort de Vigile était un assez grave contretemps pour Justinien. L'autorité de son âge, le souvenir de ses malheurs, la longue résistance qu'il avait faite avant de céder, les mesures réparatrices dont il avait été le promoteur et dont il apportait en Italie les documents officiels, étaient pour le pape défunt des titres au respect et à la confiance de son troupeau. On pouvait beaucoup espérer de lui pour ramener les dissidents. Un successeur n'était pas facile à trouver. A Rome, il est vrai, certaines sympathies désignaient un prêtre appelé Maréas, qui, dans les dernières années, avait eu la direction du clergé, en l'absence du pape. On ne le connaît que par son épitaphe [3], qui célèbre

[1] *Neues Archiv.*, t. V, p. 561.

[2] C'est cet ouvrage, inédit jusqu'ici, dont j'ai reconnu la nature dans la description d'un manuscrit de la bibliothèque d'Orléans, publiée par M. Léopold Delisle, *Notice sur plusieurs manuscrits de la bibliothèque d'Orléans*, dans le t. XXXI, 1re partie, des *Notices et extraits des manuscrits*, p. 7 du tirage à part. Cf. *Bulletin critique*, t. V, p. 96.

[3] De Rossi, *Bull.*, 1869, p. 20.

sa générosité envers les pauvres, sa constance à défendre la tradition de l'Église sur les rites de la confirmation, et, si je comprends bien, les décisions du concile de Chalcédoine :

> Præsulis in vicibus clausisti pectora sæva,
> Ne mandata patrum perderet ulla fides.

Ceci n'était pas précisément un titre à l'héritage de Vigile ; néanmoins le panégyriste de Maréas le représente comme seul digne du pontificat :

> Te quærunt omnes, te sæcula nostra requirunt
> Tu fueras meritus pontificale decus.

Mais, quand même Maréas eût été un candidat aussi agréable à Justinien qu'à l'auteur de son épitaphe, comme il mourut avant la fin d'août 555, il fallut bien songer à un autre.

L'empereur avait toujours eu beaucoup d'estime et d'amitié pour Pélage. De tous les clercs romains qui avaient passé par la cour, c'était de beaucoup le plus intelligent et le plus énergique. Son dévouement à l'empire et à l'empereur n'avait pas été ébranlé par les controverses religieuses des dernières années. A Rome on devait avoir conservé le souvenir de sa charité pendant le siège de 546 et du grand rôle qu'il avait joué dans la catastrophe à laquelle il aboutit. C'était évidemment l'homme qu'il fallait. Pourquoi s'était-il avisé de se jeter dans l'opposition et de faire des éclats qui le rendaient impossible ?

Impossible était un mot dont Justinien ne faisait, pour son compte personnel, qu'un usage très rare. Il s'entêta à faire de Pélage un pape et se mit tout d'abord en devoir de le convertir. Il y réussit. Ici, certaines personnes ne manqueraient pas de faire intervenir la grâce divine qui toucha le cœur obstiné du diacre romain, illumina son esprit et lui fit voir une sentence inspirée par le Saint-Esprit dans un décret contre lequel il bataillait depuis dix ans, en dépit de l'empereur, du concile et du pape. Mais je croirais profaner la grâce divine en l'attachant aux lèvres de Justinien et le chemin de Damas en le cherchant dans le labyrinthe des trois chapitres. Justinien fit entendre à Pélage que lui seul pouvait être pape, mais que, pour devenir pape, il fallait suivre la voie tracée par Vigile et condamner ce qu'il avait condamné. Pélage n'avait pas besoin de longs raisonnements pour comprendre cela. Il s'exécuta.

Je ne lui en ferai pas un grand crime. Une voix intérieure me dit que, si j'avais vécu en ce temps là, j'aurais peut-être fait quelque difficulté. Mais c'est que je n'aurais pas été le seul pape possible. Au point où en étaient les choses, il n'y avait pas d'autre parti à prendre, pour un pape, que celui que prit Pélage. Quels étaient en somme les inconvénients de sa décision ? Théodore de Mopsueste est certainement un hérétique ; s'il ne fut pas mis en cause au concile d'Éphèse et à celui de Chalcédoine, c'est qu'il était déjà mort. S'il avait vécu en ce temps là, il eût été infailliblement entraîné dans le désastre de Nestorius, beaucoup moins responsable que lui des erreurs qui furent condamnées alors. En signant, ou plutôt en rédigeant le *Constitutum* de 553, Pélage avait indirectement répudié la doctrine de Théodore. L'anathème prononcé sur sa personne fixait un peu plus clairement les idées sur son système, mais il ne l'atteignait pas dans sa situation dernière, laquelle était à l'abri de toute sentence ecclésiastique. Quant à Ibas et Théodoret, dont tout le crime était d'être restés trop longtemps attachés à des condamnés et d'avoir malmené saint Cyrille, il était sans doute bien dur de les flétrir seuls pour une faute que tant de gens avaient commise avant eux et avec eux. Que n'auraient pas mérité à ce compte et saint Jérôme, et saint Épiphane, et saint Théophile d'Alexandrie [1] et saint Cyrille lui-même? Sans doute on peut croire que l'ombre de Chrysostome avait pardonné à ses persécuteurs. Ibas et Théodoret pouvaient en faire autant, pour le bien de l'Église, et tolérer que certains de leurs écrits fussent traités d'impies. Saint Paul avait bien consenti à être frappé d'anathème pour l'intérêt spirituel de ses frères.

Pélage prit la plume, signa les décrets attaqués par lui un an auparavant, et partit pour prendre le gouvernement de l'église de Rome. Si les mânes de Théodoret et d'Ibas avaient besoin d'une expiation, elle allait leur être fournie. Le défenseur des trois chapitres, devenu pape, descendait un Calvaire pour en monter un autre.

1 Ce n'est pas moi qui canonise Théophile. Son nom figure au calendrier de l'église copte catholique (Nilles, *Kalendarium manuale*, t. II, Innsbruck, 1881, p. 647). C'est peut-être étonnant, car il est bien probable que ce patriarche est mort, et pour cause, en dehors de la communion du pape : mais on paraît lui avoir fait grâce d'assez bonne heure. Au ve siècle il est souvent question de saint Théophile.

Débarqué en Italie, le candidat de l'empereur trouva partout des visages sombres. Personne ne voulait entendre parler de lui. Sa valeur personnelle, ses mérites éclatants, tout était oublié. C'était bien la peine d'avoir tant défendu le concile de Chalcédoine pour l'abandonner par ambition ! Arrière le déserteur de la doctrine apostolique, l'homme infidèle à saint Léon et à ses protégés ! Arrière l'intrus qui venait souiller le siège immaculé de saint Pierre, comme Primasius avait profané à Carthage celui de saint Cyprien ! On trouva bien quelques fonctionnaires, quelques clercs complaisants pour l'accueillir au Latran et lui faire un simulacre d'élection. Mais tout le monde bien pensant, les débris de l'aristocratie, les moines, les gens réputés sages et vraiment religieux, déclarèrent qu'il fallait s'abstenir et s'abstinrent en effet[1]. L'épiscopat italien était dans les mêmes idées; aussi, quand il fallut procéder à l'ordination, on eut beau battre la péninsule, on ne parvint pas même à recruter les trois évêques dont la présence était exigée par les canons. Deux seulement, ceux de Pérouse et de Ferentino, prêtèrent leur concours ; on fut obligé de faire représenter par un prêtre l'évêque d'Ostie, consécrateur ordinaire du pape[2].

La cérémonie s'accomplit dans cet appareil mesquin, sous la protection de Narsès et de ses officiers, le jour de Pâques, 16 avril 556[3]. Pélage donna solennellement lecture d'une profes-

[1] *Monasteria et multitudo religiosorum, sapientium et nobilium subduxerunt se a communione ejus* (*Lib. pont.*, n 109); cf. la profession de foi de Pélage, prononcée à Saint-Pierre (Migne, *P. L.*, t. LXIX, p. 399).

[2] *Lib. pontif.*, *l. c.*

[3] Je suis obligé de donner ici quelques explications sur cette date et sur celle de la mort de Pélage, que je place au 4 mars 561, contrairement à la chronologie ordinaire, d'après laquelle il aurait été ordonné en 555 et enterré en 560. — Pélage a siégé 4 ans, 10 mois et 18 jours, d'après son épitaphe, d'accord avec les meilleurs catalogues pontificaux. D'autre part il est mort le 2, 3 ou 4 mars, d'après la même épitaphe, les manuscrits les plus autorisés du *Liber pontificalis* et une chronique de Ravenne, du VIe siècle, mise à contribution par Agnellus (édit. Waitz, *SS. rerum Langol.*, p. 331). Or, entre le 7 juin 555, date certaine de la mort de Vigile, et les premiers jours de mars 560, il n'y a pas où placer les 4 ans, 10 mois et 18 jours du pontificat de Pélage. Il faut donc reculer d'une année et le faire mourir en 561. En remontant 4 ans, 10 mois et 18 jours à partir du 4 mars 561 (*IIII non. mart*, est la leçon de l'épitaphe), on tombe juste au 16 avril 556, qui est un dimanche et même le dimanche de Pâques. Cette coïncidence fournit une vérification. D'ailleurs la chronologie des pontificats suivants ne soulève aucune objection sérieuse contre ce système. Il y en a une, pourtant,

sion de foi habilement rédigée [1], où il protestait de son attachement aux quatre conciles et spécialement au saint concile de Chalcédoine, de son zèle à défendre la doctrine exprimée dans les lettres des papes Célestin, Xystus, Léon, et leurs successeurs jusqu'à Jean II et Agapit. Tout ce qu'ils avaient enseigné, il l'enseignait ; tous ceux qu'ils avaient reçus comme orthodoxes il les recevait également, « et surtout les vénérables évêques Ibas et Théodoret ». Pas le moindre mot du pape Vigile, du concile de 553, de Justinien et de ses édits. Le pape se contentait de faire allusion au zèle exagéré de quelques-uns, zèle qui n'était pas selon la science, que les personnes présentes, mieux avisées, devaient s'efforcer d'éclairer.

Une fois consacré et installé, Pélage se mit en devoir de faire la paix autour de lui, et, pour commencer, il s'occupa de son église de Rome. Il n'était pas difficile à un homme aussi habile et aussi déterminé de faire cesser l'opposition du clergé ; mais il importait de frapper le populaire par une manifestation imposante. On annonça une grande procession [2] où le pape se faisait fort de donner de telles garanties, que tous les doutes sur sa conduite et ses intentions ne pouvaient manquer de tomber. Déjà sa proclamation du jour de Pâques avait produit une impression salutaire. Aussi s'empressa-t-on de se rendre à la basilique de Saint-Pancrace [3], indiquée comme point de départ de la litanie.

dans la correspondance de Pélage lui-même, où figure une pièce datée, d'après les éditions, du 15 février 556. C'est la lettre aux évêques de Tuscie annonaire, dont il sera question plus loin, expédiée le *XV kal. mart..anno XV post. cons. Basilii*. Si cette date était exactement reproduite, la lettre en question serait la plus ancienne de toutes celles du pape Pélage. Or il est à remarquer qu'elle ne présente aucune allusion à un début de pontificat, tandis que, dans une lettre du 4 juillet 556, Pélage notifie, comme tout récent, son avènement, à l'évêque d'Arles Sapaudus ; sa lettre du 11 décembre 556 de la même année est dite par lui-même avoir été expédiée *in ipsis statim ordinationis nostræ principiis* (*Neues Archiv*, t. V, p. 538). On peut donc admettre la correction facile *anno XVI* pour *anno XV* et supprimer ainsi l'objection tirée de la lettre aux évêques toscans. De cette façon, le pontificat de Pélage est compris entre le 16 avril 556 et le 4 mars 561. Les circonstances et l'analogie des pontificats suivants suffisent à expliquer la longueur de la vacance du saint-siège entre Vigile et lui.

[1] Migne, *P. L.*, t. LXIX, p. 399.

[2] *Lib. pontif.*, *l. c.*

[3] Saint Pancrace avait la réputation de venger la violation des serments : *Valde in perjuris ultor*, dit Grégoire de Tours (*Gl. mart.*, 39). Les parjures

Narsès s'y trouvait avec son état-major et le cortège des autorités. Il se plaça à côté du pape et l'on marcha en grande pompe vers la basilique de Saint-Pierre. Là, devant une immense multitude, Pélage monta à l'ambon ; on lui tint au-dessus de la tête la croix du Seigneur et le livre des Évangiles et, dans cet appareil, il jura, avec les plus terribles serments, qu'il était innocent des trahisons dont on l'accusait. Il protesta en même temps que le règne de la simonie était fini ; que, dans la promotion aux dignités de l'Église, on n'aurait plus égard qu'à la capacité et aux mœurs des candidats.

Les Romains furent satisfaits, et le pape put désormais gouverner son église comme si rien ne se fût passé.

On ne peut nier que sa profession de foi n'ait été un peu habile ; on eût sans doute peu goûté à Constantinople cette façon extraordinaire de condamner les trois chapitres, en canonisant Ibas et Théodoret et en gardant le silence sur Théodore de Mopsueste. Mais Justinien était loin [1] et surtout le vigilant Askidas. Narsès, quant à lui, ne demandait que la paix. Or, les oreilles latines n'en auraient pas supporté davantage ; et Pélage, après tout, était le pape, c'est-à-dire l'homme le plus qualifié pour interpréter les conventions conciliaires. Malgré ses précautions, il ne désarma pas toutes les rancunes. Du fond de leurs retraites, le fanatique Victor de Tunnunum et son collègue Facundus lui lancèrent de sanglantes épigrammes. Facundus, en particulier, en fit le chef d'une secte, pour laquelle son érudition hellénique lui fournit une dénomination un peu baroque, celle de Nécrodioctes, autrement dit *les Croquemorts* [2].

A quoi servirait l'esprit, si on ne l'employait à se tirer de tels embarras ? Le biais que Pélage venait d'inaugurer à Rome devait servir à rallier l'Occident tout entier, moins l'Afrique et la

ne pouvaient pas s'approcher de son tombeau ; ils étaient saisis par le démon ou foudroyés avant même d'en toucher les grilles (*l. c.*).

[1] Pélage avait laissé à Constantinople un homme de confiance, son vieil ami et compagnon d'exil, le diacre Sarpatus, qui gérait maintenant la nonciature au palais Placidien. Mais Sarpatus s'ennuyait à la cour et se plaignait de sa santé. « Reviens, lui écrivit Pélage. Nous sommes vieux tous « les deux : ces fatigues ne sont plus de ton âge. Un apocrisiaire ne peut « s'absenter une heure du palais impérial. Un tel assujettissement n'est pas « compatible avec tes infirmités. » (Jaffé, 1035).

[2] Facundus, *Epistola fidei catholicæ*, dans Migne, *P. L.*, t. LXVII, p. 867 et suiv.; Victor, *Chronic.*, ad ann. 558.

Dalmatie, où Justinien procéda lui-même avec la brutalité ordinaire du pouvoir civil quand il s'immisce dans des questions de cette nature. Le pape se considéra comme ayant signé pour tout le monde et ne réclama d'aucun évêque italien, frank ou espagnol, une condamnation explicite des trois chapitres. Les personnes qui avaient été mises en cause étaient des évêques orientaux ; leurs livres, écrits en grec, ne menaçaient pas de pervertir l'Occident. Il n'y avait donc eu, théoriquement, qu'une question intérieure de l'église orientale, grave sans doute et qu'on n'eût pu trancher sans le consentement de l'église d'Occident. Mais il était entendu qu'en pareil cas, celle-ci était suffisamment représentée par le pape et que le pape n'était point obligé de lui rendre des comptes publics sur les détails de sa conduite.

Il n'y avait dès lors qu'une chose à faire; c'était de rester dans la communion du pontife romain, lui laissant la responsabilité de ce qu'il avait cru devoir faire, sauf, si l'on concevait des inquiétudes sur ce point, à lui demander des explications à lui-même.

Pélage n'imposa donc aucune signature contraire aux trois chapitres. En revanche il se montra inflexible sur la question de communion. L'Italie était alors partagée en quatre obédiences métropolitaines ou primatiales. Il y avait d'abord le diocèse de Rome, comprenant toutes les provinces péninsulaires depuis la Tuscie et la Flaminie, c'est-à-dire depuis Luni et Ravenne, avec les trois îles de Corse, Sardaigne et Sicile. Les deux circonscriptions métropolitaines de Milan et d'Aquilée se partageaient l'Italie du nord jusqu'à la frontière franque, laissant cependant en dehors la province d'Émilie. Celle-ci formait une quatrième circonscription, mais sans métropolitain pris dans les rangs de son épiscopat. Les évêques d'Émilie étaient soumis au siège de Ravenne qui ne jouissait point, comme ceux de Milan et d'Aquilée, du privilège de l'autocéphalie, mais ressortissait au diocèse métropolitain du pape.

Dans celui-ci, Pélage ne rencontra guère de difficulté. Beaucoup de sièges s'y trouvaient vacants ; il n'y ordonna, bien entendu, que des personnes dociles. Seul, l'évêque de Fossombrone, Paulin, fit résistance. Le pape lui enjoignit de se retirer dans un monastère et, comme il s'avisa de s'en échapper et de se réfugier à Ravenne, Pélage s'adressa aux magistrats, pour

qu'on le fît arrêter et reconduire, *manu militari*, à la résidence forcée qu'il lui avait assignée. Il apprit aussi que les évêques de la Toscane du nord, de ce qu'on appelait la Tuscie annonaire, prétendaient s'abstenir de mentionner son nom dans les diptyques. Une telle attitude était intolérable. Pélage leur écrivit [1] aussitôt d'avoir à se conformer à l'usage ancien et à le considérer comme pape légitime. Pour leur faciliter l'adhésion demandée, il leur expédia sa profession de foi, insistant beaucoup sur Chalcédoine et saint Léon, mais ne disant toujours mot des trois chapitres. Ceux, ajoutait-il, qui auraient quelque scrupule ou désireraient de plus amples explications, n'ont qu'à venir à Rome où on leur donnera satisfaction complète.

Ces oppositions étaient faciles à vaincre et l'on eut aussi aisément raison de quelques prêtres, diacres ou moines qui se permettaient de faire çà et là du scandale en invoquant des scrupules inopportuns. Dans le nord de l'Italie, l'opposition fut autrement sérieuse, si sérieuse même que Pélage, malgré sa décision et ses procédés autoritaires, ne parvint pas à en triompher.

En 552, Macédonius était, depuis plus de vingt ans, évêque d'Aquilée. Quant au siège de Milan, dont le titulaire, Dacius, était retiré à Constantinople depuis l'année 539, il devint vacant vers le milieu de l'année 552. Les généraux byzantins, malgré les soucis de la guerre, firent en sorte que l'élection tombât sur un candidat acceptable à Constantinople et, après s'être assurés du consentement de l'empereur, ils firent procéder à l'ordination [2]. Le nouvel élu s'appelait Vitalis. Il fut consacré suivant l'usage par son collègue d'Aquilée. La tradition ancienne eût exigé que la cérémonie se célébrât à Milan ; mais la difficulté des temps obligea de la faire à Ravenne. Vitalis n'avait aucune inclination à condamner les trois chapitres et, s'il fut accepté par Justinien, c'est qu'on traversait alors une période d'apaisement et de concessions, après le retour de Vigile de son asile de Sainte-Euphémie.

Après l'installation de Pélage, les deux évêques de Milan et d'Aquilée se tinrent sur la réserve et rompirent tout rapport de

[1] Jaffé, 939 ; Migne, *P. L.*, t. LXIX, p. 397. Pour la date, voir ci-dessus p. 428.

[2] Jaffé, 1038 ; Migne, *l. c.*, p. 395.

communion avec l'église romaine. Macédonius étant venu à mourir en 557, on élut pour lui succéder un moine appelé Paulin [1], qui fut ordonné, contrairement aux usages, à Milan et non point à Aquilée. Cette ordination, célébrée par un évêque qui n'avait pas la communion du pape, fut considérée à Rome comme nulle et le schisme n'en devint que plus grave.

C'est sans doute cette attitude schismatique des métropoles du nord qui avait engagé les évêques de la Tuscie annonaire dans un commencement de révolte. Elle eut aussi quelque influence en Émilie. Mais l'évêque de Ravenne, Agnellus, dévoué au pape et à la politique impériale, parvint à ramener les dissidents de sa circonscription et le schisme ne dura pas très longtemps dans cette région.

C'était déjà beaucoup qu'il se fortifiât dans les diocèses métropolitains de Milan et d'Aquilée. Avec des fonctionnaires plus zélés le pape en aurait eu sans doute assez facilement raison. Mais Narsès, qui exerçait en Italie une sorte de vice-royauté, ne se souciait guère, malgré sa piété, d'intervenir dans les querelles ecclésiastiques. Peut-être le moment lui semblait-il mal choisi pour des coups de force, capables de froisser les populations et de les détacher du régime impérial, tout nouvellement rétabli. Ses lieutenants, les patrices Jean et Valérien, l'un en Vénétie, l'autre à Milan, imitaient sa réserve et cherchaient à procéder par la douceur.

Cela ne faisait pas le compte du pape. Aussi ne cessait-il de leur écrire et de leur députer pour les engager à se mettre en mouvement. Le peu qu'ils firent, pour lui complaire, les entraîna dans des désagréments assez fâcheux. Les prélats de Vénétie, très fiers de leur autonomie, s'exaltaient de plus en plus. Leur chef, l'évêque d'Aquilée, se parait déjà du titre de patriarche, assez mal vu à Rome [2]. Le patrice Jean ayant fait mine d'insister pour les faire se rallier à l'unité catholique, ils l'excommunièrent. Grand fut le désappointement de cet officier général, qui était un bon chrétien et n'entendait pas être privé des offices de l'Église. Valérien s'entremit en sa faveur pour flé-

[1] Jaffé, 1018, 983 ; Migne, *l. c.*, p. 397 : cf. p. 411.

[2] *Neues Archiv*, t. V, p. 541. « Peto utrum aliquando in ipsis generalibus quas veneramur synodis, vel interfuerit quispiam Venetiarum, *ut ipsi putant*, atque Histriæ patriarca, vel legatos aliquando direxerit. » (Lettre de Pélage au patrice Jean.)

chir l'entêté Paulin. Cette démarche déplut fort à Pélage. Le pape estimait que Jean devait être très heureux d'être excommunié par des schismatiques ; il n'en était que plus sûr d'être dans le giron de l'Église. Cependant, pour calmer ses scrupules, il lui fit envoyer un aumônier par l'évêque de Ravenne [1].

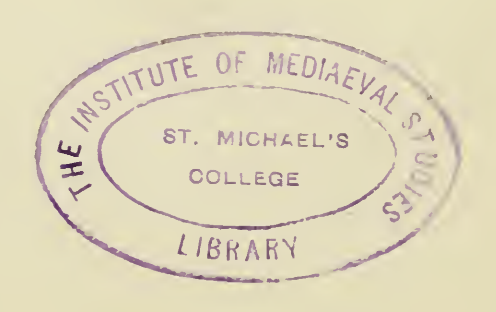
Selon lui toute cette modération n'était bonne à rien. Il fallait se saisir de l'évêque de Milan et du soi-disant évêque d'Aquilée et les expédier sous bonne garde à Constantinople. Quant à leurs suffragants, on ne devait pas tolérer qu'ils se réunissent en concile et se permissent de juger ce qui l'était déjà. S'ils avaient des difficultés à accepter la communion du pape, qu'ils envoyassent à Rome ou qu'ils y vinssent eux-mêmes pour s'éclairer [2].

On trouvera peut-être que c'était aller vite en besogne et que cette recommandation d'empoigner les archevêques récalcitrants était quelque peu messéante dans la bouche d'un homme qui, en somme, avait soutenu pendant dix années la même campagne qu'il interdisait maintenant aux autres. C'est ce qu'on pensait en Italie, et les écrits de Pélage contre le concile et contre Vigile y circulaient, accompagnés d'observations peu bienveillantes. Lés opposants de l'Émilie invoquaient une lettre qu'ils disaient leur avoir été écrite par lui avant son élévation au pontificat et qui n'était guère conforme à ses principes actuels. Il se crut obligé de s'expliquer là-dessus dans une lettre adressée à un certain Symeonius, *vir illustris* [3]. La lettre dont on faisait rumeur était apocryphe ; mais il était vrai qu'il avait écrit un *Refutatorium ad papam Vigilium* et un traité en six livres pour défendre les trois chapitres. Il ne s'en cachait pas; il ne s'en était

[1] Jaffé, 1009, 1011, 1012, 1018 ; *Neues Archiv*, t. V, p. 550, 553 ; Migne, *l. c.*, p. 396.

[2] Jaffé, 1018 ; Migne, *l. c.*, p. 397.

[3] Jaffé, 972 ; *Neues Archiv*, t. V, p. 561 : « Obliti sumus de epistola tibi scribere, quam se Æmiliæ episcopi a nobis directam de Constantinopoli habere confingunt, quod sublimitas tua noverit esse falsissimum. Nec aliquam epistolam, quando in causa trium capitulorum in diaconatus officio agebamus, ad Italiam misimus ; sed hoc quod fecimus, nec negavimus nec aliquando negamus, id est: refutatorium ad papam Vigilium, quando me damnare volebat, et sex libros in defensionem capitulorum clausus (clausos *cod.*) per diversa monasteria et exilia, non habens codicem, sed quæ mihi scripto diversi hæretici, qui scandala semper Ecclesiæ generare moliuntur, secrete mittebant. Præter (propter *cod.*) istas cartas, si epistolam meam in diaconatu de ista causa factam aliquis se habere dicit, aperte mentitur. »



jamais caché; mais ces ouvrages avaient été composés dans la solitude des monastères et des lieux d'exil, sans le secours des livres, à l'aide de quelques mémoires que lui faisaient passer des hérétiques.

Pélage avait ici la mémoire courte. Les livres, au moins les plus importants, ne lui avaient pas fait défaut dans ce qu'il appelle sa prison (*custodia*). Quant à se présenter comme victime de suggestions hérétiques, lui si bien au courant d'une question d'ailleurs peu compliquée par elle-même, c'est là un artifice de polémique dont il eût pu s'interdire l'emploi. Il eut bientôt l'occasion de présenter sa véritable excuse, quand les évêques de l'empire frank le mirent à ce propos sur la sellette.

L'évêque d'Arles Sapaudus était en fonctions depuis quelques années au moment de l'avènement de Pélage, et l'on n'avait pas eu le temps ou l'opportunité de solliciter pour lui les honneurs que les papes accordaient ordinairement aux titulaires de son siège, le pallium et le titre de vicaire apostolique dans les Gaules [1]. Pélage, pressé d'user de l'influence que cette concession d'honneurs pouvait lui valoir en un moment critique, écrivit le premier à l'évêque d'Arles, pour l'inviter à se mettre en rapport avec lui [2]. Sapaudus ne se fit pas prier ; dès le mois de septembre 556, ses envoyés étaient à Rome. Mais l'usage voulait que la demande du pallium fût faite par le roi auquel obéissait la cité d'Arles, et Childebert, avant de s'engager dans une telle démarche, avait besoin d'être rassuré sur les bruits qui couraient relativement au nouveau pape. Il lui dépêcha donc un haut fonctionnaire, Rufinus, *vir magnificus*, chargé de lui demander ou l'assurance qu'il ne s'écartait en rien de la doctrine de saint Léon ou bien une profession de foi détaillée. Dans une lettre datée du 11 décembre [3], Pélage donna au roi la première de ces deux garanties, déclarant anathématiser quiconque s'écarte de la foi de saint Léon et du concile de Chalcédoine, en une seule syllabe, un seul mot, un sens quelconque. Il ajouta

[1] Sur le caractère purement honorifique de cette fonction, aux temps où nous sommes, voir Lœning, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, t. II, p. 79 et suiv.

[2] Jaffé, 940 ; Migne, *l. c.*, p. 401. Les autres lettres relatives à cette affaire se trouvent, dans les collections, à la suite de celle-ci.

[3] Jaffé, 942 ; Migne, *l. c.*, p. 402. C'est à tort que Pagi veut éliminer une partie de cette lettre : tout s'y tient parfaitement.

que les calomnies répandues contre lui étaient propagées par les hérétiques, auxquels le très clément empereur avait fait la guerre à Constantinople et qui se répandaient maintenant dans les provinces. C'étaient surtout des Nestoriens. Ils avaient réussi à pervertir en Italie quelques évêques simples d'esprit, auxquels il ne fallait pas se fier (les métropolitains de Milan et d'Aquilée avec leurs suffragants). C'est d'eux (!!!) qu'il avait eu à souffrir à Constantinople. Tant qu'avait vécu l'impératrice Théodora [1], il avait eu des craintes pour la foi. Mais l'empereur Justinien ne tolérait pas que l'on touchât à l'enseignement du pape Léon et du concile de Chalcédoine.

Sur ces assurances, les négociations ordinaires pour la concession du pallium s'engagèrent aussitôt. Un peu plus tard, le roi ayant fait de nouvelles instances, le pape se décida à lui envoyer une profession de foi, longue et détaillée, où il n'est pas fait la moindre allusion aux dernières querelles, mais seulement à quelques propagateurs de fausses nouvelles contre lesquels il convient de se mettre en garde [2].

Malgré ces protestations, que le roi ne provoquait évidemment que parce que les évêques franks l'y engageaient, l'opinion ecclésiastique, dans les Gaules, restait défiante. On continuait à y répandre les malencontreux écrits, à opposer Pélage diacre à Pélage pape et à se demander comment, le premier ayant déclaré que la foi était perdue si l'on condamnait les trois chapitres, le second en avait pris si aisément son parti.

Il fallut reprendre la plume et les explications [3]. « Pourquoi ces récriminations, écrivait-il à Sapaudus. Quand j'ai défendu les trois chapitres, n'étais-je pas avec la majorité des évêques ? J'ai changé de sentiment, c'est vrai, mais avec cette même majorité. Saint Pierre n'a-t-il pas cédé à la correction fraternelle de saint Paul ? Saint Augustin n'a-t-il point écrit des rétractations ? Je me suis trompé, j'en conviens, mais n'étant encore qu'un simple diacre, dont l'opinion devait passer après celle des pontifes. Maintenant ils se sont déclarés. L'Afrique, l'Illyrie, l'Orient avec ses milliers d'évêques ont condamné les trois chapitres. C'est une folie que de s'écarter d'une telle sentence pour suivre quelques colporteurs de fausses nouvelles. »

[1] Théodora était morte en 548, peu après la publication du *Judicatum*.
[2] Jaffé, 946 ; Migne, *l. c.*, p. 407.
[3] Jaffé, 978 ; *Neues Archiv*, t. V, p. 536.

Dans ce document Pélage avoue qu'il avait écrit autrefois une lettre [1], contrairement à ce qu'il mandait, comme nous l'avons vu plus haut, au *vir illustris* Symeonius. Peut-être cependant n'a-t-il en vue ici que son *Refutatorium* ou son traité en six livres, qui devait être précédé de quelque épître dédicatoire. Mais, ce qui semble étrange, c'est la façon dont il parle de cette production littéraire. Il l'a écrite, dit-il, « sans rien définir, sans savoir quelle opinion suivre, comme une simple consultation. » Telle n'est pas l'impression qu'on éprouve en lisant son traité pour les trois chapitres. Jamais on n'a été si net, si décidé, dans l'expression d'une opinion. Il est clair que Pélage, depuis qu'il était devenu pape, ne relisait plus son livre et que les efforts qu'il faisait pour l'oublier étaient couronnés de succès.

En terminant cette lettre à Sapaudus, il proteste contre deux graves abus que les prélats de Gaule auraient bien dû, selon lui, corriger avant de faire la leçon au siège apostolique, l'élévation des laïques à l'épiscopat et l'usage de distribuer au peuple une idole de farine que l'on recevait membre à membre, chacun suivant ses mérites. Il y avait longtemps que les papes protestaient contre l'ordination épiscopale conférée à de simples laïques. Bien que ce procédé eût donné des évêques comme saint Ambroise, saint Germain d'Auxerre et saint Sidoine Apollinaire, il pouvait entraîner de graves abus. L'autre reproche paraît bizarre. Il se rapporte, je crois, à la coutume de disposer sur l'autel les fragments du pain consacré de manière à leur donner la forme d'un corps humain. Ce rite est constaté et condamné par un concile tenu à Tours, moins de dix ans après la lettre de Pélage : *Ut corpus Domini, in altari, non in imaginario ordine, sed sub crucis titulo componatur* [2].

Les difficultés que l'on soulevait à propos des livres de Pélage étaient particulières à ce pape et devaient disparaître avec lui. Pour ramener la paix dans l'église latine, tout en maintenant l'union avec l'église grecque, Pélage avait imaginé de ne récla-

[1] « Quomodo ergo me post generale concilium culpare præsumunt de illa adhuc epistola, quam non definiendo aliquid, sed nesciens quid sequendum esset, consultando scripsi ? » (*Neues Archiv*, *l. c.*)

[2] Concile de Tours de 567 (Hardouin, t. III, p. 358) c. 3. — L'usage de grouper en forme de croix les parcelles eucharistiques s'est conservé dans la liturgie mozarabe. Dans l'église grecque on observe un rite analogue, mais beaucoup plus compliqué.

mer de personne une adhésion explicite à ce qui s'était passé à Constantinople et même de faire autant que possible le silence sur cette question. Quand il était nécessaire d'en parler, il se contentait de dire deux choses : d'abord qu'il acceptait sans réserve le concile de Chalcédoine et condamnait toute tentative de lui porter atteinte; en second lieu que ce qui avait été accepté à Constantinople par le saint-siège et par l'empereur ne lésait aucunement le concile. A cette seconde affirmation, on put, tant que Pélage fut de ce monde, opposer l'opinion diamétralement opposée qu'il avait soutenue avant d'être pape. Après sa mort (561), cette difficulté disparut. Son successeur Jean III et les papes suivants ne pouvaient être accusés d'aucune tergiversation. Cependant on continua de prétendre que, malgré toutes les protestations romaines, Justinien avait violé le concile de Chalcédoine. En Gaule et en Espagne on ne vit pas là une raison de rompre avec le siège apostolique. Les rapports entre Rome et ces deux pays étaient peu fréquents, grâce aux circonstances politiques ; mais ce qui s'en conservait ne fut point altéré, au moins depuis la mort du pape Pélage [1]. Dans la Haute-Italie seulement on refusa la communion du pape, le schisme, une fois commencé par scrupule, se prolongea par obstination. L'invasion lombarde vint bientôt compliquer cette situation en plaçant la plupart des dissidents hors de l'atteinte des fonctionnaires impériaux.

Ceux-ci, du reste, ne se mêlèrent de cette affaire que mollement et avec intermittence. Justinien mort, son successeur Justin II s'empressa de laisser tomber la condamnation des trois chapitres [2], et ses successeurs imitèrent son indifférence. Ainsi, tout le poids de la lutte retomba sur le saint-siège. Elle dura plus d'un siècle, avec des alternatives de conflits et de trêves, de négociations diplomatiques et de répressions violentes.

[1] Grégoire de Tours ne parle jamais de cette affaire. Il est possible qu'elle n'ait pas eu beaucoup d'écho en France, si ce n'est dans la province d'Arles et dans les parties de la Haute-Italie qui furent annexées quelque temps au royaume d'Austrasie. — En Espagne, saint Isidore ne paraît l'avoir connue que par Victor de Tunnunum ; c'est assez dire ce qu'il en pense. Du moment où les renseignements du chroniqueur africain ne se heurtaient chez lui à aucun autre souvenir, c'est que les évêques catholiques d'Espagne avaient été jusqu'alors dans une ignorance absolue des concessions faites par l'église romaine.

[2] Voir son décret dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Evagrius, V, 4.

Askidas pouvait être satisfait de la belle vengeance qu'il avait procurée à Origène. L'ennemi acharné du grand docteur alexandrin, l'odieux théologien de Mopsueste, était marqué, en Orient au moins, d'une flétrissure indélébile. L'adversaire des Origénistes, leur dénonciateur, Pélage, avait été vaincu et forcé à brûler ce qu'il adorait. Avec lui, l'église romaine, dont l'autorité avait un instant prévalu contre le crédit de l'évêque de Césarée, l'église romaine était humiliée, réduite à se déjuger et à lutter pour imposer des décrets portés en dépit d'elle.

Hâtons-nous de le dire, la figure de Pélage s'élève au-dessus de ces querelles misérables. Nous savons déjà ce qu'il fut en 546, au milieu des horreurs du siège et de la famine, à la tête d'une population abattue et plongée dans le désespoir, en face de Totila vainqueur et irrité. La même générosité, la même hauteur de caractère, la même vigueur de main se retrouvent dans tous les actes connus de son trop court pontificat. Ce serait le moment de l'étudier en détail, à la lumière des documents récemment retrouvés. Mais comme nous n'en avons point encore le texte complet, et que d'ailleurs ce mémoire est déjà bien long, réservons-en la suite à un autre temps, et contentons-nous, pour finir, de recueillir, dans l'épitaphe consacrée à Pélage, une impression contemporaine sur cet homme si controversé de son vivant [1]. Je sais qu'il faut se défier des épitaphes ; mais il y en a qui sont d'accord avec la vérité ; les larmes funèbres ne sont pas toutes de convention. Après quelques distiques pompeux, où l'on délaie l'idée que tout n'est pas mort en Pélage, le pauvre poète continue ainsi :

Rector apostolicæ fidei veneranda retexit
  Dogmata quæ clari constituere Patres.
Eloquio curans errorum scismate lapsos
  Ut veram teneant corda placata fidem.

[1] Un seul monument de Rome conserve le souvenir de Pélage Ier. Il avait commencé à construire, dans la Via Lata, auprès ou sur l'emplacement d'une basilique du quatrième siècle, une église en l'honneur des apôtres Jacques et Philippe. Son successeur Jean III acheva l'œuvre et n'y mit que son propre nom. Un distique de son inscription dédicatoire pourrait s'appliquer à Pélage, au moins aussi bien qu'à lui :

Largior existens angusto in tempore præsul
Despexit mundo deficiente premi.

C'est le Calvaire de Pélage, sa passion, son expiation si l'on veut, en tout cas son sacrifice.

Sacravit multos divina lege ministros
Nil pretio faciens immaculata manus.

En d'autres termes, il fit beaucoup d'ordinations, d'évêques, de prêtres, de diacres, et n'en tira aucun profit. Cela paraît tout simple : eu égard aux usages du temps, c'était de l'héroïsme. Son biographe, dans le *Liber pontificalis*, a relevé le même mérite : Pélage eut les mains nettes de toute simonie, en un temps où la simonie était de tradition et presque de bon goût.

Captivos redimens, miseris succurrere promptus
Pauperibus numquam parta negare sibi;
Tristia participans, læti moderator opimus
Alterius gemitus credidit esse suos.

Voilà où allaient les trésors qui passaient par ces mains honnêtes. *Tristia participans! Alterius gemitus!* Que de tristesses, que de gémissements, en ces temps funestes où Rome fut cinq fois prise et reprise, où l'Italie, foulée par les Goths, les Grecs et les Franks, ne semblait produire des moissons que pour l'incendie et des hommes que pour le massacre ou l'esclavage. Toutes ces douleurs retentirent dans le cœur de Pélage, toutes ces blessures furent pansées de sa main. L'Église n'a point jugé à propos d'entourer sa tête de l'auréole des saints. Mais l'histoire, sans se faire illusion sur les vicissitudes de son existence agitée, sans jeter le voile sur les contradictions de sa carrière théologique, est tenue de lui faire une place parmi les grands papes de ces siècles d'arrière-saison, de l'introduire au voisinage d'Agapit et de Grégoire, pontifes illustres, honneur de la famille chrétienne, dont ils ont été les chefs, et de la race romaine dont ils demeurent les derniers représentants.

Bruxelles. — Imp. A. Vromant, 3, rue de la Chapelle.